

Ville de NIEDERBRONN LES BAINS

# PROCES-VERBAL

des délibérations du Conseil Municipal

Séance Ordinaire du Mercredi 30 Mars 2016 à 20 h 00

L'an Deux Mille Seize, le mercredi trente mars, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Niederbronn-les-Bains, légalement convoqués le 18 Mars 2016, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Anne GUILLIER, Maire de la Ville de Niederbronn-les-Bains.

<b>CONSEILLERS ELUS EN FONCTION</b>	<b>27</b>
-------------------------------------	-----------

<b>PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE</b>	<b>22</b>
--	-----------

Le Maire, Mme Anne GUILLIER

Les Adjointes au Maire, Mme WEISS, M. BONNEVILLE, Mme VOGT, M. WAECHTER

**Les Conseillers Municipaux :**

Mme ARMAND, Mme BOHLY, M. BUCHER, Mme FEST Audrey, Mme FEST Brigitte, M. GRIES, M. GRIESBAECHER, Mme KAISER, M. KETTERING, Mme KLEIN, M. KOTLENGA, Mme KRUMM, Mme PFUND, Mme PRINTZ, M. STEINMETZ, M. WALD,

<b>ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR</b>	<b>4</b>
-------------------------------------	----------

M. BURT qui donne pouvoir à M. GRIES

M. SCHNEIDER qui donne pouvoir à Mme KRUMM

Mme VAÏSSE qui donne pouvoir à M. KOTLENGA

M. VANOVEBEKE qui donne pouvoir à Mme PRINTZ

<b>ABSENT NON EXCUSE</b>	<b>1</b>
--------------------------	----------

M. Erkan AY.

**CALCUL DU QUORUM** : 26 : 2 + (1) = 14

*(n'entre pas dans le calcul du quorum le Conseiller Municipal empêché qui a donné pouvoir à un collègue de voter en son nom).*

Le quorum est atteint avec 22 présents au moment de l'ouverture de la séance. Le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

Secrétaire de séance titulaire :

M. Victor WAECHTER, Adjoint au Maire

Secrétaire Adjoint :

M. Alain WEISGERBER, Directeur Général des Services.

### **ALLOCUTION DU MAIRE, Mme Anne GUILLIER**

*Avant de débiter, Mme le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux à cette deuxième séance de l'année, le lendemain des fêtes de Pâques, et propose de se concentrer sur un conseil municipal essentiellement consacré à des points financiers, et d'attaquer sans plus attendre un ordre du jour déjà conséquent, auquel viendront se rajouter quelques points.*

### **ORDRE DU JOUR**

1. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 08 Février 2016.
2. Avis circonstancié sur les travaux des commissions et sur les délégations exercées par le Maire.
3. Point d'information sur les compétences exercées par la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains.
4. Présentation et adoption des Comptes Administratifs de l'exercice 2015 et des Comptes de Gestion 2015 de la Trésorerie.
5. Affectation des résultats d'exécution 2015.
6. Vote des taux des taxes locales directes 2016.
7. Présentation et adoption des Budgets Primitifs 2016 :

- 7/1. Budget Principal
- 7/2. Budget Annexe Lotissement Gries
- 7/3. Budget Annexe Lotissement de la Forêt
- 7/4. Budget Annexe Chaufferie au Bois
- 7/5. Budget Annexe Camping

## 8. Office de Tourisme.

- 8/1. Présentation du bilan 2015 et demande de subventions de fonctionnement et d'investissement 2016.
- 8/2. Validation du dossier de classement.

## 9. Piscine Les Aqualies : Bilan 2015.

## 10. Pôle Culture :

- 10/1. Bilan 2015 de la Maison de l'Archéologie et perspectives 2016.
- 10/2. Bilan 2015 du Moulin 9 et perspectives 2016.

## 11. Extension du Gymnase Municipal :

- 11/1. Adoption de l'avant-projet détaillé – lancement de la procédure de consultation.
- 11/2. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental – Contrat de Territoire.
- 11/3. Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire.
- 11/4. Demande de participation au titre de la Dotation de Soutien à l'investissement Public Local.

## 12. Affaires financières et immobilières diverses :

- 12/1. C.C.A.S. – Demande de subvention de fonctionnement 2016.
- 12/2. Musique Municipale – Demande de subvention de fonctionnement 2016.
- 12/3. OCSL- Demande de subvention de fonctionnement 2016.
- 12/4. Convention relative à l'organisation de la buvette et du vestiaire du Moulin 9.
- 12/5. Convention relative à l'organisation des Guinguettes du Herrenberg.
- 12/6. Admissions en non-valeur.
- 12/7. Amortissement des subventions d'équipement versées – Actualisation des durées d'amortissement.
- 12/8. Dispositif MOVELO – Adoption des tarifs.
- 12/9. Maison de l'Archéologie – mise en place de tarifs animation (Amuse-musées).
- 12/10. Marché du Terroir – Gratuité pour les commerçants participants.
- 12/11. Cession de terrain Rue des Sangliers – Actualisation de la délibération.
- 12/12. Remboursement anticipé de prêts structurés.
- 12/13. Demande de participation au titre de la Dotation de Soutien à l'investissement Public Local (ADAP – Sentier du Grunélius).
- 12/14. Agenda d'accessibilité programmée – demande de subvention au titre de la réserve parlementaire sénatoriale.
- 12/15. Renouvellement de la garantie d'emprunts pour l'OPUS 67.
- 12/16. Télétransmission des documents budgétaires soumis au contrôle de légalité.

## 13. Signature de la Charte d'engagement du Plan Climat d'Alsace du Nord.

## 14. Casino Municipal – Apurement du compte 471 - Prélèvement à employer (retiré de l'ordre du jour).

15. Divers et Communication :

15/1. Motion de soutien au site d'ALSTOM à Reichshoffen

16. Affaires de personnel :

16/1. Renouvellement d'un poste non permanent d'adjoint territorial spécialisé des écoles maternelles 1<sup>o</sup> classe contractuel.

16/2 Emplois saisonniers Piscine – Golf – Services techniques pour la saison estivale 2016.

16/3. Renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel non titulaire par le service des missions temporaires du Centre de Gestion Départemental de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin pour remplacement d'un adjoint administratif principal de 2<sup>o</sup> classe.

**Comme évoqué lors de son allocution, Mme le Maire propose de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :**

12/14. Agenda d'accessibilité programmée – demande de subvention au titre de la réserve parlementaire sénatoriale

12/15. Renouvellement de la garantie d'emprunts pour l'OPUS 67

12/16. Télétransmission des documents budgétaires soumis au contrôle de légalité

16/3. Renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel non titulaire par le service des missions temporaires du Centre de Gestion Départemental de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin pour remplacement d'un adjoint administratif principal de 2<sup>o</sup> classe.

**et de retirer le point suivant :**

14. Casino Municipal – apurement du compte 471 – Prélèvement à employer.

**Le Conseil Municipal prend acte de ce changement de l'ordre du jour.**

**1. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 08 Février 2016.**

En l'absence de remarques sur le procès-verbal de la séance du 08 Février 2016,

**Le Conseil Municipal,**

**adopte à l'unanimité**

le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 08 Février 2016.

**2. Avis circonstancié sur les travaux des commissions et sur les délégations exercées par le Maire en matière de marchés publics.**

Mme le Maire expose :

Depuis la séance du Conseil Municipal du 8 Février 2016, les comptes rendus suivants ont été diffusés aux membres du Conseil Municipal, à savoir :

- Commission Tourisme du 2 Mars 2016 concernant le point 8 de l'ordre du jour
- Commissions Réunies du 22 Mars 2016 dont tous les points sont à l'ordre du jour de la séance de ce soir
- Commissions Réunies du 23 Mars 2016 dont tous les points sont à l'ordre du jour de la séance de ce soir

**Les comptes rendus sont adoptés à l'unanimité.**

Ont également eu lieu :

- 9 Février 2016 : Comité de Pilotage « Affaires Scolaires »
- 18 Février 2016 : Comité de Pilotage « Marché du Terroir »
- 22 Février 2016 : Comité de Pilotage « Gymnase »
- 23 Février 2016 : Commission Culture
- 23 Février 2016 : Comité de Pilotage « Jardins Partagés »
- 25 Février 2016 : Commission Travaux
- 25 Février 2016 : Comité Local « Stations Vertes »
- 21 Mars 2016 : Comité Technique et CHSCT
- 23 Mars 2016 : Comité de Pilotage « Lecture Publique ».

**POINT D'INFORMATION CONCERNANT LES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE**

En vertu des délégations accordées par le Conseil Municipal le 14 avril 2014

Période du 8 février au 30 mars 2016

*Décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.*

INTITULE DE LA DEPENSE	TITULAIRE	MONTANT HT
Acquisition VPI	SERVINFO	21.311,21 €
Gymnase - Mission de contrôle technique	QUALICONSULT	5.600,00 €
Gymnase - Mission de coordination SPS	ACE BTP	2.395,50 €

Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts :

INTITULE AFFAIRE	NOTAIRE	MONTANT
NEANT		

**TABLEAU DE SUIVI DES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**

Mme le Maire rappelle que la compétence en matière d'exercice du droit de préemption urbain est désormais transférée à la Communauté de Communes, et communique la liste des DIA qui ont été transmises à la Communauté de Communes :

Date entrée DIA	Section	Parcelle(s)	Lieu-dit	Surface totale	Immeuble bâti	Avis	Date notification avis
27/01/2016	11	256 - 195 - 260	49, Rue du Général de Gaulle	13 ares 71	Immeuble	NON PREEMPTION	02/03/2016
10/02/2016	13	37 – 144/39	6-8, Route de Reichshoffen	8 ares 83	Immeuble	NON PREEMPTION	22/02/2016
10/02/2016	10	211/102 – 213/106 – 183/106	5, Rue de la Croix	4 ares 31	Immeuble	NON PREEMPTION	22/02/2016
10/03/2016	08	234/183	19, Rue d'Eymoutiers	8 ares 00	Immeuble	NON PREEMPTION	16/03/2016
14/03/2016	51	213	74, Rue de la Vallée	7 ares 79	Immeuble	NON PREEMPTION	22/03/2016

**AUTORISATIONS D'URBANISME DELIVREES PAR LE MAIRE :**

NATURE	OBJET	ADRESSE	DATE	TLE
PC	Construction d'une maison individuelle	Rue du Cimetière Militaire	08/02/2016	/
DP	Construction d'un garage et mise en place d'une clôture	3, Rue des Perdreaux	09/02/2016	/
DP	Remplacement de toiture, mise en place et remplacement d'une fenêtre de toit, dépose d'un conduit de cheminée	28, Rue des Noyers	09/02/2016	/
PC	Construction d'une piscine, un pool-house, un carport, une clôture avec portail	13, Rue de la Mésange	11/02/2016	/
PC	Construction d'une maison individuelle	Rue des Oiseaux	29/02/2016	/
PC	Extension du hall de production et du hall de stockage	2, Rue du Sandholz	01/03/2016	/

<b>PC</b>	Construction d'une terrasse sur pilotis	20, Rue du Docteur Schweitzer	07/03/2016	/
<b>PC</b>	Construction d'un garage	5, Rue des Pommiers	08/03/2016	/
<b>PC</b>	Construction d'une maison individuelle avec garage	Lotissement La Forêt Lot 16	09/03/2016	/

### **3. Point d'information sur les compétences exercées par la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains.**

Mme le Maire cède la parole à Mme Pascale WEISS, Adjointe au Maire et Vice-présidente de la Communauté de Communes pour la présentation du point.

#### **Appel à projets de l'ADEAN :**

L'ADEAN disposant d'une enveloppe supplémentaire pour des projets d'investissements en lien avec la croissance verte (rénovation de bâtiments publics, promotion de l'urbanisme durable, etc...), l'information avait été relayée aux communes, sachant toutefois que le dépôt des dossiers était très court puisqu'il devait intervenir pour le 19 Février.

#### **Etude d'audience TV3V :**

Comme déjà présenté lors du précédent Conseil Municipal, le bureau d'études rédigera un questionnaire qui sera soumis à un panel de 300 foyers du territoire. Les résultats de l'enquête et des entretiens avec la Régie permettront de dégager des préconisations sur la stratégie de développement et de dynamisation de TV3V, en particulier sur la numérisation de la chaîne et l'extension de l'infographie.

Avant de s'engager dans ce dossier, il est préconisé de faire un état des lieux.

#### **Atelier d'épluchage de châtaignes :**

L'ESAT Suzanne De Dietrich de la fondation Sonnenhof qui exploitait depuis 2 ans cet atelier, ne souhaite pas reconduire l'opération en 2016 pour des raisons de difficulté de mobilisation des équipes et d'organisation de la prise de rendez-vous.

Ce service est en effet victime de son succès, avec 103 rendez-vous pris avec des particuliers, des restaurateurs et d'associations dans un périmètre au-delà des Vosges du Nord (Strasbourg, Haut-Rhin, Allemagne). 1400 kg de châtaignes ont été épluchées, et 967 kg ont été vendus par la suite.

Il est proposé de prendre l'attache de l'association APOIN pour évoquer un partenariat de gestion de l'atelier.

### **Schéma de mutualisation :**

Suite au retour des questionnaires adressés aux communes, Mme WEISS précise qu'une première analyse avait permis de dégager des pistes de réflexion, mais qu'une analyse approfondie est nécessaire.

Une première étape de la mutualisation porterait sur le recensement des matériels communaux afin de constituer une banque de matériels, suite à une forte demande émanant des petites communes.

Les autres axes de mutualisation portent sur les aspects juridiques (accès aux plateformes d'assistance juridique, procédures marchés publics), les contrats d'assurance, le groupement de commandes (marchés de fourniture d'énergie, fournitures administratives et autres).

Mme WEISS rappelle que la mutualisation se fera "à la carte", mais qu'il faut se laisser le temps d'y réfléchir. Une première proposition pourrait être faite pour le mois de Septembre prochain.

### **Projet culturel du Territoire - Compte-rendu des tables rondes :**

Mme WEISS revient également sur ce point déjà présenté lors du dernier Conseil Municipal.

Etaient invités à cette table ronde les associations et services culturels du Territoire. Lors de la présentation du diagnostic il a notamment été relevé l'absence de collaboration entre le Moulin 9 et La Castine en dehors de la saison culturelle commune, le bon fonctionnement de l'Ecole de Musique du Canton de Niederbronn-les-Bains, mais également le déficit en offre de lecture, et un tissu associatif à stricte vocation culturelle rare avec beaucoup d'associations multi rôles.

Il a notamment été relevé l'absence d'un médiateur en matière d'accès à l'offre culturelle (lecture, musées, relais culturels), et la grande richesse et la diversité du patrimoine du territoire et la nécessité de le faire découvrir au public local malgré toute la communication mise en place par les collectivités et les structures concernées.

Les lacunes structurelles en matière de livre représentent un handicap, et il faudra retravailler le projet lecture sous un autre angle.

Mention particulière pour "Mômes en Scène" qui a été qualifié de festival type.

### **Centre Intercommunal d'Action Sociale – Bilan de l'activité 2015 :**

Mme WEISS retrace le bilan de l'activité 2015 par secteurs d'intervention :

- **Aide sociale légale** : 75 nouvelles demandes ont été instruites en 2015, la majorité d'entre elles portant sur les demandes de Revenu de Solidarité Active (RSA), puis



l'Obligation alimentaire et les aides sociales aux personnes âgées et aux personnes handicapées.

- **Revenu de Solidarité Active** : 12 nouveaux bénéficiaires ont été recensés en 2015, 11 personnes sont en fin d'accompagnement, et 58 personnes sont toujours en cours d'accompagnement. Dans ce cadre, 681 entretiens individuels ont été menés.
- **Épicerie sociale Intercommunale (ESI)** : 191 familles différentes, représentant 505 personnes, ont bénéficié d'un contrat ESI en 2015 contre 183 en 2014 (506 personnes).

Mme WEISS constate que le nombre de personnes concernées reste stable, mais que la durée des contrats signés s'allonge (720 mois en 2015 contre 634 en 2014).

28 bénévoles ont œuvré en 2015 pour permettre le fonctionnement de l'épicerie en 2015 (acheminement des denrées entre la Banque Alimentaire, Intermarché et l'ESI, mise en rayons, accompagnement des bénéficiaires en magasin, animation des ateliers collectifs ou accompagnement individuel vers l'emploi).

Concernant la collecte des denrées, Mme WEISS précise que les deux Supermarchés MATCH ont rejoint la démarche de collecte en signant la convention.

- **Ateliers pédagogiques** : 86 ateliers collectifs ont été proposés en 2015 aux bénéficiaires de l'ESI contre 59 en 2014. Le jardin pédagogique, projet très fédérateur, a été reconduit pour la deuxième année consécutive. Les volontaires ont été accompagnés par une apprentie en BTS en Economie Sociale et Familiale tout au long de la saison pour semer, repiquer, planter et récolter, dans un jardin dont la superficie a été doublée.
- **Forum Séniors à Gundershoffen** : le cinquième Forum Séniors a été organisé le 23 Octobre 2015 à Gundershoffen sur le thème "bien-être et loisirs". Environ 150 personnes étaient présentes au courant de la journée, 114 ayant participé au repas de midi proposé par les Amis des Fleurs Fruits et Jardins. A noter l'arrivée d'une nouvelle génération de séniors qu'il conviendra de fidéliser. Le Service Qualité de Vie était impliqué dans le cadre d'ateliers découverte et d'initiation.

*M. KETTERING s'interrogeant sur les bénéficiaires de l'épicerie sociale et leur implication par des heures de bénévolat, Mme WEISS précise que beaucoup de bénéficiaires participent activement (atelier châtaignes, décorations pour le Festival Mômes en Scène, etc...), le but étant de les faire participer afin de garder le lien social.*

*M. GRIES félicite la Communauté de Communes pour la démarche concernant la mutualisation, l'idée faisant son chemin.*

#### **4. Présentation et adoption des comptes administratifs 2015 et des comptes de gestion du Trésorier.**

Mme le Maire cède la parole à Mme WEISS, Adjointe au Maire chargée des finances pour la présentation du point.

Les comptes administratifs de l'exercice 2015 laissent apparaître les résultats d'exécution suivants :

2015 BUDGET	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			RESULTAT
	Dépenses	Recettes	Solde	Dépenses	Recettes	Solde	
Principal	6.548.361,94 €	8.439.639,35 €	<b>1.891.277,41 €</b>	1.394.367,43 €	1.611.447,44 €	<b>217.080,01 €</b>	<b>2.108.357,42 €</b>
Chaufferie	244.465,51 €	311.547,01 €	<b>67.081,50 €</b>	82.765,59 €	69.884,42 €	<b>- 12.881,17 €</b>	<b>54.200,33 €</b>
Camping	80.604,63 €	- €	<b>- 80.604,63 €</b>	- €	8.872,93 €	<b>8.872,93 €</b>	<b>- 71.731,70 €</b>
Forêt	33.980,00 €	33.980,00 €	<b>0,00 €</b>	65.032,20 €	141.454,83 €	<b>76.422,63 €</b>	<b>76.422,63 €</b>
Gries	426.379,18 €	426.379,18 €	<b>- €</b>	846.106,86 €	426.379,18 €	<b>-419.727,68 €</b>	<b>-419.727,68 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7 333 791,26 €</b>	<b>9 211 545,54 €</b>	<b>1 877 754,28 €</b>	<b>2 388 272,08 €</b>	<b>2 258 038,80 €</b>	<b>- 130 233,28 €</b>	<b>1 747 521,00 €</b>

**soit un résultat consolidé de 1.747.521,00 €**

(1.944.484,16 € en 2014 – 2.061.450,81 € en 2013 et 1.836.606,00 € en 2012)

#### **A. Compte administratif Principal**

Les taux de réalisation se déclinent comme suit (hors virement à la section d'Investissement) :

Article	Intitulé	Prévu	Réalisé	Tx réalisé
011	Charges à caractère général	2.026.150 €	1.893.107,72 €	93,43 %
012	Charges de personnel	3.088.640 €	3.015.345,20 €	97,63 %
65	Autres charges de gestion courante	996.260 €	977.665,10 €	98,13 %
66	Charges financières	158.000 €	86.344,01 €	54,65 %
67	Charges exceptionnelles	59.500 €	14.212,54 €	23,89 %
022	Dépenses imprévues	702.100 €	- €	
023	Virement à la section d'Investissement	482.050 €	- €	
042	Opérations d'ordre + amortissements	340.500 €	332.017,15 €	97,51 %
042	Opérations d'ordre + cessions de biens	- €	225.100,22 €	%
014	Atténuations de produits	4.600 €	4.570,00 €	99,35 %
	<b>TOTAL</b>	<b>7.857.800 €</b>	<b>6.548.361,94 €</b>	<b>83,34 %</b>

**Commentaire :** les dépenses de fonctionnement (hors chapitres 022 – 023 et 042 cessions) s'élèvent à 6.323.261,72 € pour une prévision de 6.673.650 €, soit un taux de réalisation de 94,75 % (91,21 % en 2014).

Article	Intitulé	Prévu	Réalisé	Tx réalisé
70	Produits des services et du domaine	1.261.800 €	1.279.902,08 €	101,43 %
73	Impôts et taxes	3.178.000 €	3.460.396,39 €	108,86 %
74	Dotations et participations	1.130.500 €	1.026.349,32 €	90,79 %
75	Autres produits de gestion courante	707.050 €	654.342,93 €	92,55 %
013	Atténuation de charges	0,00 €	189.575,80 €	-
76	Produits financiers	180,58 €	143,64 €	-
77	Produits exceptionnels	24.100 €	269.825,25 €	-
042	Opérations d'ordre + amortissements	149.800 €	152.734,52 €	101,96 %
002	Excédent de fonctionnement 2014	1.406.369,42 €	1.406.369,42 €	100 %
	<b>TOTAL</b>	<b>7.857.800 €</b>	<b>8.439.639,35 €</b>	<b>107,40 %</b>

**Commentaire** : les recettes sont exécutées à 107,40 % (104,62 % sur l'exercice 2014), en raison notamment des opérations de cessions (Chapitre 77), qui compensent les résultats en baisse des chapitres 74 et 75.

conduisant à former un résultat de la section de fonctionnement de :

**1.891.277,41 €**

(2.225.030 € en 2014 - 1.762.050 € en 2013 - 1.299.747 € en 2012 -  
819.460 € en 2011 - 651.170€ en 2010 et 843.298 € en 2009)

Au niveau de l'investissement les dépenses et recettes ont été réalisées comme suit :

N°	OPERATION	NATURE	DEPENSES 2015				RECETTES 2015			
			PREVU	REALISE	Taux d'exécution	REPORTS	PREVU	REALISE	Taux d'exécution	REPORTS
101	Opérations financières	Exécution résultats + opérations dette (capital et tirage)	402.800	346.542,51	86,03 %	5.200	2.842.650	1.291.833,97	45,44 %	0
102	Acquisitions et cessions immobilières	Ensemble des acquisitions et cessions immobilières	67.000	20.959,17	31,28 %	0	140.000	225.100,22	160,79 %	0
103	Administration générale	Travaux et matériels liés au fonctionnement de l'hôtel de ville	33.850	19.222,13	56,79 %	0	0	0	-	0
104	Enfance et jeunesse	Travaux et matériels liés au fonctionnement de services à destination des enfants et de jeunes	0	2.400,00	-	0	0	0	-	0
105	Patrimoine immobilier	Ensemble des gros travaux d'entretien et d'amélioration du patrimoine immobilier	361.050	315.603,49	87,41 %	20.000	0	494,55	-	0
106	Culture	Bâtiments et matériels culturels	121.050	110.565,34	91,34 %	1.100	2.500	1.134,95	45,40 %	0
107	Enseignement	Travaux et matériels dans les bâtiments scolaires	78.450	36.035,36	45,93 %	21.500	0	0	-	0
108	Action sociale	Travaux et matériels à la crèche	5.000	0	-	0	0	0	-	0
109	Sport	Matériels et bâtiments sportifs dont modernisation piscine	964.000	53.460,26	5,55 %	67.250	12.450	12.438,40	99,91 %	0
110	Tourisme	Office de Tourisme et camping	0	11.925,45	-	0	0	0	-	0
111	Edifices cultuels et cimetière	Travaux d'entretien des édifices cultuels et du cimetière	15.000	14.041,20	93,61 %	3.850	0	0	-	0
112	Celtic		20.000	18.116,73	90,58 %	1.800	0	0	-	0
113	Aménagement projet urbain - Vestiges	Tous travaux et matériels lié aux aménagements des espaces publics	15.100	15.576,66	103,16 %	0	0	0		0

114	VRD	Travaux de voirie et éclairage public	527.800	334.017,56	63,28 %	144.800	83.975	54.005,35	62,17 %	38.500
115	Nouvelles technologies et informatique	Site internet et SIG	5.000	0	-	0	0	0	-	0
116	Lotissement Heidenkopf	Solde opération + Commercialisation 4 terrains à bâtir	0	0	-	0	45.900	0	-	0
117	Matériels et véhicules	Acquisition de matériels et véhicules	211.400	6.000,65	2,84 %	144.500	20.000	4.465,00	22,33 %	0
120	Aménagements urbains divers	Divers travaux	287.000	34.170,13	11,91 %	148.600	96.900	2.540,00	11,98 %	0
122	Subventions d'équipement	Subventions d'investissement	36.800	25.956,30	70,53 %	10.000	0	0	-	0
162	PLU	Transformation du POS en PLU	13.000	0	-	0	0	0	-	0
163	Développement Durable	Investissements en matière de Développement Durable	60.000	10.339,49	17,23 %	0	0	0	-	0
164	Moulin 9	Travaux d'extension et de modernisation	40.000	19.435,00	48,59 %	0	19.450	19.435,00	-	0
	<b>TOTAUX</b>		<b>3.264.300 €</b>	<b>1.394.367,43 €</b>	<b>42,72 %</b>	<b>568.600 €</b>	<b>3.264.300 €</b>	<b>1.611.447,44 €</b>	<b>49,36 %</b>	<b>38.500 €</b>

conduisant à former un résultat de la section d'investissement de :

**217.080,01 €**

Le taux de réalisation des opérations d'investissement s'établit ainsi à :

- ⇒ **42,72 % pour les dépenses** par rapport à 42,20 % en 2014 - 64,12 % en 2013 - 48,30 % en 2012 - 63,38 % en 2011 - 56,41 % en 2010 - à 71,63 % en 2009 et 62,96 % en 2008
- ⇒ **49,36% pour les recettes** par rapport à 43,87 % en 2014, 68,70 % en 2013, 65,80 % en 2012, 60,27 % en 2011, 60,45 % en 2010, à 67,30 % en 2009 et 61,17 % en 2008

Aucun emprunt n'a été contracté sur l'exercice.

### **B. Budget annexe lotissement Gries**

L'exécution de ce budget fait apparaître les résultats suivants :

2015	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			RESULTAT
	BUDGET	Dépenses	Recettes	Solde	Dépenses	Recettes	
Gries		426.379,18 €	426.379,18 €	0,00 €	846.106,86 €	426.379,18 €	- 419.727,68 €

Un mandat de suivi d'étude préfinancé a été confié à la SEMHA début 2007. Suite au gel de l'opération compte tenu de la conjoncture actuelle, les engagements pris par la SEMHA ont été remboursés intégralement fin 2014, et ont contribué à alimenter le déficit actuel de ce budget.

### **C. Budget annexe lotissement de la Forêt**

L'exécution de ce budget fait apparaître les résultats suivants :

2015	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			RESULTAT
	BUDGET	Dépenses	Recettes	Solde	Dépenses	Recettes	
Forêt		33.980,00 €	33.980,00 €	0,00 €	65.032,20 €	141.454,83 €	76.422,63 €

Mise à part une fraction de parcelle située en périphérie du lotissement, aucun lot de construction n'a pu être cédé en 2015. Le crédit relais dont dispose ce budget a été remboursé partiellement à hauteur de 50.000 € (capital restant dû au 31/12 : 475.000,00 €).

**D. Budget annexe chaufferie au bois et réseau de chaleur.**

L'exécution de ce budget fait apparaître les résultats suivants :

2015	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			RESULTAT	
	BUDGET	Dépenses	Recettes	Solde	Dépenses	Recettes		Solde
Chaufferie		244.465,51 €	311.547,01 €	67.081,50 €	82.765,59 €	69.884,42 €	- 12.881,17 €	54.200,33 €

L'exercice 2015 a été marqué par une fuite sur le réseau, conduisant à la création d'un nouveau branchement au niveau des vestiaires du Stade, pour un montant de 1.606,80 €.

L'incidence de ces coûts de réparation n'a toutefois pas nécessité de révision des tarifs sur l'exercice 2015.

**E. Budget annexe du Camping du Heidenkopf.**

L'exécution de ce budget fait apparaître les résultats suivants :

2013	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			RESULTAT	
	BUDGET	Dépenses	Recettes	Solde	Dépenses	Recettes		Solde
Camping		80.604,63 €	- €	- 80.604,63 €	- €	8.872,93 €	8.872,93 €	- 71.731,70 €

Les opérations de cession seront intégrées au Budget sur l'exercice 2016.

**H. Comptes de Gestion du Trésorier.**

Les comptes administratifs sont conformes en tous points aux comptes de gestion établis par Mme la Trésorière. Ils peuvent par conséquent être adoptés.

**Mme le Maire cède la présidence à Mme WEISS, Adjointe au Maire, et quitte la salle.**

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de Mme WEISS, Adjointe au Maire par référence à la note de présentation du 18 mars 2016,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 23 Mars 2016,

Délibérant sur les six Comptes Administratifs de l'exercice 2015 dressés par le Maire, Mme Anne GUILLIER,

Après s'être fait présenter au titre du Budget Principal et des Budgets Annexes, Lotissement Gries, Chaufferie bois, Lotissement de la Forêt, Camping Municipal du Heidenkopf, les budgets primitifs, et les décisions modificatives de l'exercice 2015, vu la présentation par Mme le Maire des grandes lignes qui caractérisent les six comptes administratifs 2015 analysés et comparés aux prévisions budgétaires,

**décide à l'unanimité :**

d'adopter les comptes administratifs de l'exercice 2015 selon les balances ci-dessous :

2015 BUDGET	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			RESULTAT
	Dépenses	Recettes	Solde	Dépenses	Recettes	Solde	
Principal	6.548.361,94 €	8.439.639,35 €	<b>1.891.277,41 €</b>	1.394.367,43 €	1.611.447,44 €	<b>217.080,01 €</b>	<b>2.108.357,42 €</b>
Chaufferie	244.465,51 €	311.547,01 €	<b>67.081,50 €</b>	82.765,59 €	69.884,42 €	<b>- 12.881,17 €</b>	<b>54.200,33 €</b>
Camping	80.604,63 €	- €	<b>- 80.604,63 €</b>	- €	8.872,93 €	<b>8.872,93 €</b>	<b>- 71.731,70 €</b>
Forêt	33.980,00 €	33.980,00 €	<b>0,00 €</b>	65.032,20 €	141.454,83 €	<b>76.422,63 €</b>	<b>76.422,63 €</b>
Gries	426.379,18 €	426.379,18 €	<b>- €</b>	846.106,86 €	426.379,18 €	<b>-419.727,68 €</b>	<b>-419.727,68 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7 333 791,26 €</b>	<b>9 211 545,54 €</b>	<b>1 877 754,28 €</b>	<b>2 388 272,08 €</b>	<b>2 258 038,80 €</b>	<b>- 130 233,28 €</b>	<b>1 747 521,00 €</b>

**COMPTES DE GESTION**

**Le Conseil Municipal,**

Sur proposition des Commissions Réunies du 23 Mars 2016,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 (Principal, Chaufferie au bois, lotissements et camping), et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Comptable, Mme Sandra FAIDHERBE, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif,

Après avoir pris acte de l'approbation par le Conseil Municipal du compte administratif de l'exercice 2015 ci-dessus se rapportant aux différents budgets,

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 de chacun des budgets susvisés, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,



Considérant que les résultats des comptes administratifs ne laissent apparaître aucune différence avec les comptes de gestion,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2015 au 31 Décembre 2015,

**déclare :**

que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2015 par le Comptable de la Collectivité, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Mme le Maire réintègre la Salle du Conseil Municipal, remercie Mme WEISS pour la présentation du point, ainsi que le Conseil Municipal pour sa confiance pour la gestion des comptes au titre de l'exercice 2015.

*Elle remercie Catherine LIENHARD, Directrice Générale Adjointe des Services, Alain WEISGERBER, Directeur Général des Services, ainsi que le Service Financier pour le travail accompli et demande à transmettre ses remerciements au service.*

*Mme le Maire rappelle que l'intégralité des documents officiels est à la disposition des conseillers au Service Financier.*

**5. Affectation des résultats d'exécution 2015**

Mme le Maire cède la parole à M. Pascale WEISS, Adjointe au Maire chargée des Finances pour la présentation du point.

Les résultats constatés aux comptes administratifs dressés par le Maire doivent faire l'objet d'une décision d'affectation du Conseil Municipal.

Dans un premier temps, les excédents de fonctionnement sont destinés à couvrir le besoin de financement des sections d'investissement (dont le déficit de l'exercice précédent si constaté), puis au financement des dépenses reportées.

Si aucun excédent de fonctionnement ne peut être dégagé, les déficits constatés doivent être réinscrits au stade du budget primitif ou du budget supplémentaire et leur financement doit être assuré.

Ainsi, au vu des excédents dégagés sur les différents budgets, l'affectation des résultats est proposée comme suit au sein des budgets primitifs 2016 respectifs :

- **au titre du budget principal :**

Sur les 1.891.277,41 € d'excédent de fonctionnement constatés en 2015, affectation de 313.019,99 € au compte 1068 – Excédent de Fonctionnement capitalisé - en recettes d'investissement, afin de participer au financement des dépenses reportées (Dépenses – 568.600 € / Recettes 38.500 €) ;

Reprise en recettes de fonctionnement (R 002) du solde disponible, soit 1.578.257,42 € afin de faire face à la baisse des dotations de l'Etat, et des recettes concernant le loyer provenant du Casino.

L'excédent de la section d'investissement de 217.080,01 € est repris en recettes d'Investissement (R 001), et participera également au financement des dépenses reportées.

- **au titre du budget annexe Lotissement Gries :** pas d'affectation en fonctionnement.

Le déficit de la section d'investissement de 419.727,68 € est repris en dépenses d'investissement (D 001).

- **au titre du budget annexe Lotissement Forêt :** pas d'affectation en fonctionnement.

L'excédent d'investissement de 76.422,63 € est repris en recettes d'investissement (R 001).

- **au titre du budget annexe Chaufferie au bois et réseau de chaleur :**

Le déficit de la section d'investissement de 12.881,17 € est repris en dépenses d'Investissement (D 001).

Affectation partielle de l'excédent de fonctionnement de 67.081,50 € au compte 1068 en recettes d'investissement, afin de couvrir le déficit d'investissement de 12.881,17€.

Le reliquat de l'excédent de fonctionnement, soit 54.200,33 € est repris en recettes de fonctionnement à l'article 002.

- **au titre du budget annexe Camping du Heidenkopf :**

Pas d'affectation possible en fonctionnement.

Reprise du déficit de fonctionnement de 80.604,63 € en dépenses de fonctionnement (D 002).

Reprise de l'excédent d'investissement de 8.872,93 € en recettes d'investissement (R 001).

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de Mme WEISS, Adjointe au Maire par référence à la note de présentation du 18 mars 2016,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 23 mars 2016,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

- **au titre du budget principal :**

Sur les 1.891.277,41 € d'excédent de fonctionnement constatés en 2015, affectation de 313.019,99 € au compte 1068 – Excédent de Fonctionnement capitalisé - en recettes d'investissement, afin de participer au financement des dépenses reportées (Dépenses – 568.600 € / Recettes 38.500 €) ;

Reprise en recettes de fonctionnement (R 002) du solde disponible, soit 1.578.257,42 € afin de faire face à la baisse des dotations de l'Etat et des recettes provenant du Casino.

L'excédent de la section d'investissement de 217.080,01 € est repris en recettes d'Investissement (R 001), et participera également au financement des dépenses reportées.

- **au titre du budget annexe Lotissement Gries :** pas d'affectation en fonctionnement.

Le déficit de la section d'investissement de 419.727,68 € est repris en dépenses d'investissement (D 001).

- **au titre du budget annexe Lotissement Forêt :** pas d'affectation en fonctionnement.

L'excédent d'investissement de 76.422,63 € est repris en recettes d'investissement (R 001).

- **au titre du budget annexe Chaufferie au bois et réseau de chaleur :**

Le déficit de la section d'investissement de 12.881,17 € est repris en dépenses d'Investissement (D 001).

Affectation partielle de l'excédent de fonctionnement de 67.081,50 € au compte 1068 en recettes d'investissement, afin de couvrir le déficit d'investissement de 12.881,17€.

Le reliquat de l'excédent de fonctionnement, soit 54.200,33 € est repris en recettes de fonctionnement à l'article 002.

- **au titre du budget annexe Camping du Heidenkopf :**

Pas d'affectation possible en fonctionnement.

Reprise du déficit de fonctionnement de 80.604,63 € en dépenses de fonctionnement (D 002).

Reprise de l'excédent d'investissement de 8.872,93 € en recettes d'investissement (R 001).

**prend acte :**

que ces décisions d'affectation seront intégrées dans les budgets primitifs 2016 respectifs.

**6. Vote des taux des taxes directes locales.**

Madame le Maire expose :

Il est rappelé que le régime fiscal de la taxe professionnelle communautaire adopté par la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains prévoit que c'est l'établissement public de coopération intercommunale qui prélève l'ensemble de la taxe professionnelle des communes qui constituent son territoire.

L'E.P.C.I. reverse ainsi annuellement le produit de la taxe professionnelle perçu par les communes membres lors de l'année de création de la communauté, diminué des transferts de charges.

Le montant du reversement de TP, suite aux transferts de charges concomitants aux transferts de compétences s'élève donc à 784.082 €.

Par ailleurs, la Communauté de Communes reversera au titre de 2015 une dotation de solidarité de 177.312,00 € (165.955,00 € au titre de 2014 - 161.404 € au titre de 2013), calculée selon les critères suivants :

- la population (15%)
- Le potentiel fiscal (65%)
- l'effort fiscal (10%)
- Dépenses de fonctionnement par habitant (10%)

Le Conseil Municipal est appelé à prendre connaissance de l'état N° 1259 MI établi par les services fiscaux qui ne comporte donc plus de ligne " taxe professionnelle " faisant ressortir l'évolution des bases de la fiscalité directe :

Nature de taxes	Bases notifiées 2015	Bases effectives 2015	Bases notifiées 2016	Evolution bases notifiées 2015/2016	PRODUIT 2016 attendu à taux constant
Taxe d'habitation	4.434.000 €	4.515.857 €	4.579.000 €	+ 3,27 %	704.708 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	5.131.000 €	5.121.310 €	5.159.000 €	+ 0,55 %	746.507 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	72.700 €	72.678 €	73.300 €	+ 0,83 %	45.351 €
TOTAL	9.637.700 €	9.709.845 €	9.811.300 €	+ 1,80 %	1.496.566 €

A taux égal, le produit prévisionnel de l'impôt s'élèverait ainsi à 1.496.566 € par rapport à un produit attendu en 2015 de 1.469.828 € et au produit réel 2015 constaté de 1.490.561 € (prévision 1.469.000 €).

La variation des bases de 2015 à 2016 permettra de dégager un produit de 26.738 €, soit une progression moyenne de 1,80 %.

Lors du débat d'orientation budgétaire pour 2016, le Conseil Municipal avait validé la proposition d'augmentation des taux des impôts locaux en vigueur.

Cette augmentation est justifiée par le programme d'investissement prévu en 2016, et le recours prévu à l'emprunt pour en assurer le financement.

Mme le Maire rappelle qu'il n'y a pas uniquement le programme d'investissement relatif au Gymnase à prendre en compte, mais également la volonté de la Commune de maintenir l'aide à la vie associative, le niveau d'investissement en matière de voirie et d'aménagement urbain, le projet d'aménagement du secteur Gare et le périscolaire maternelles entre autres.

Mme le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal une proposition d'augmentation uniforme des taux de 3,00 %.

*M. GRIES réitère les commentaires qu'il avait déjà fait lors de l'examen du point en Commissions Réunies en estimant que l'annonce d'une hausse des taux de 3% en terme de communication c'est beaucoup, notamment au vu de la recette supplémentaire de 60.000,00 €, par rapport à un budget de fonctionnement de 7.000.000 €.*

*Tout en faisant remarquer qu'il y aurait peut-être des pistes d'économies à trouver au niveau du fonctionnement, M. GRIES précise qu'il votera contre cette augmentation, ainsi que M. BURT pour lequel il dispose de la procuration.*

*M. KETTERING souhaite connaître le nombre de personnes exonérées de taxes sur la commune.*

*Ne disposant pas de l'information dans l'immédiat, Mme le Maire lui donnera cette précision ultérieurement.*

**DELIBERATION**

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de Mme le Maire, par référence à la note de présentation du 18 Mars 2016,

Vu le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2016,

Vu la fiche analytique N° 1259 présentant l'évolution des bases d'imposition des 3 taxes directes locales 2015 à 2016,

En complément de la proposition du Conseil Municipal du 08 Février 2016 à l'occasion du débat d'orientation budgétaire,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 23 Mars 2016,

**constate :**

a) une progression moyenne des bases d'imposition de 1,80 % qui passent, hors taxe professionnelle, de 9.637.700 € en 2015 à 9.811.300 € en 2016,

**décide par 23 voix pour**

**2 voix contre (MM. BURT par procuration et GRIES)**

**1 abstention (M. VANOVERBEKE par procuration) :**

b) de procéder à une augmentation uniforme des taux d'imposition locaux en 2016 de 3,00%, comme suit :

Nature des taxes	Taux communaux 2015	Taux communaux 2016
Taxe d'habitation	15,39 %	15,85 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	14,47 %	14,90 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	61,87 %	63,72 %

**7. Présentation et adoption des budgets primitifs 2016**

Madame le Maire expose :

## BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2016

### Présentation des dépenses et recettes reportées de l'exercice 2015

Les dépenses d'investissement engagées au 31.12.2015 non mandatées et à reporter sur l'exercice 2016 s'élèvent à :

**568.600,00 €**

soit environ 18 % des dépenses totales d'investissement prévues en 2015 (3.264.300 €).

Les reports de dépenses les plus importants concernent :

• Travaux accessibilité PMR :	20.000 €
• Acquisition tapis à lames piscine :	23.900 €
• Amélioration éclairage tennis couvert :	13.200 €
• Aménagement chemin forestier intercommunal :	145.000 €
• Aménagement éclairage public rue des Romains :	68.300 €
• Acquisition tracteur 4 x 4 service voirie :	131.400 €
• Acquisition Mouv' Roc Lion :	15.000 €
• Acquisition VPI groupe scolaire :	21.500 €
• Etudes et honoraires projet gymnase	10.400 €

Ces dépenses d'investissement reportées sont compensées partiellement par des recettes notifiées mais non encaissées au 31 Décembre 2015 pour un montant de 38.500 €, soit un besoin de financement de 530.100 €.

Au niveau du projet de Budget 2016, une affectation partielle de l'excédent de fonctionnement de 2015 viendra compenser ce besoin de financement.

## Dépenses de fonctionnement

Pour la **section de fonctionnement les prévisions totales de dépenses de fonctionnement s'élèvent à 7.552.500 €** par rapport à une prévision 2015 totale de 7.857.800 €  
(autofinancement compris)

- **Les charges à caractère général** (chapitre globalisé 011) passent d'une prévision de 2.026.150 en 2015 à **2.052.840 €**.

⇒ **OBSERVATION** :

*La dépense réalisée en 2015 était de 1.893.107,72 €.*

*Cet article retrace des dépenses fluctuantes par nature (énergie, chauffage, fluides, petites fournitures etc...), maintenance, entretien, taxes foncières, etc...*

- **Les charges de personnel** (chapitre globalisé 012) passent d'une prévision de 3.088.640 € en 2015 à **3.008.860 €**, soit une diminution de 0,97 %.

⇒ OBSERVATION :

*La dépense réalisée en 2015 était de 3.015.345,20 € et aura représenté 50,33 % des dépenses de fonctionnement réelles (5.991.244,57 €).*

*La variation des frais porte essentiellement sur la prise en compte de départs en retraite, et d'ajustements de crédits (mutation maître-nageur et non remplacé pour l'instant par un agent titulaire).*

- **Les charges de gestion courantes** (chapitre 65) recouvrent pour la part la plus importante, les contributions obligatoires aux organismes intercommunaux (PNRVN, SDIS, SIVU du Wintersberg) mais également les subventions versées aux associations (subventions directes ou avantages en nature).

Ce poste est ainsi estimé à **996.900 €** en 2016 en nouvelles prévisions (contre 996.260 € en 2015).

⇒ OBSERVATION :

*La dépense réalisée en 2015 était de 977.665 €.*

*Les prévisions de contributions vers le S.IV.U du Massif du Wintersberg (130.000 €) et au SDIS (169.000 €) sont équivalentes aux montants prévus en 2015.*

*Les contributions au PNRVN au titre de la conservation du musée et en qualité de membre, soit respectivement 18.100 € et 8.150 € en 2016 (contre 17.400 et 8.150 € en 2015).*

- **Les charges financières** (chapitre 66) sont en baisse à **138.000 €** contre 158.000 € en 2015.

⇒ OBSERVATION :

*La dépense réalisée en 2015 aura été de 86.344,01 €.*

**Les intérêts de la dette** seront en baisse en 2016 avec une dépense prévisionnelle de 73.610,01 € (96.276,53 € en 2015)

**Au niveau du capital**, et compte tenu du mode d'amortissement, les échéances 2016 porteront globalement sur 350.038,56 € (344.705,33 € en 2015).



*La réserve de crédits d'intérêts prévue en cas de mobilisation de la ligne de trésorerie est revue à la baisse (2.500 € en 2016 contre 3.500 € en 2015) pour une réalisation de 1.267,34 € en 2015.*

*Une réserve de crédits de 121.700 € avait été inscrite dans ce chapitre à titre prévisionnel, afin de préserver l'excédent de fonctionnement dégagé sur l'exercice précédent.*

*Ce poste représentera 2,24% des dépenses réelles de fonctionnement en 2015.*

- **Les charges exceptionnelles** (chapitre 67) s'établissent à **55.600 €** par rapport à 59.500 € en 2015.

⇒ OBSERVATION :

*La dépense réalisée en 2015 aura été de 14.212,54 €, et comportait essentiellement des annulations de titres.*

*Le crédit proposé de 59.500 € porte sur un dernier déficit à intégrer (45.900 €) provenant d'anciennes tranches du lotissement Heidenkopf, des intérêts moratoires, et un crédit de réserve pour des annulations de titres.*

- **Les dépenses imprévues** (chapitre 022) s'établissent à **460.000 €** contre 702.100 € en 2015.

⇒ OBSERVATION : *Ce crédit tient lieu de réserve budgétaire dans le cadre de la baisse des recettes issues du loyer du casino sur les 10 prochains exercices, à raison de 75.000 € H.T. par an.*

- **Les charges d'amortissements** et opérations d'ordre (chapitre 68) s'établissent à **315.000 €** par rapport à 340.500 € en 2015 (réalisé 332.017,15 €).

⇒ OBSERVATION :

*Cette dépense de fonctionnement illustre la dotation d'amortissement pour les biens et matériels concernés et contribue à l'autofinancement direct des investissements.*

*Pour mémoire, seuls les biens renouvelables et les subventions d'investissement accordées par la Ville, font l'objet d'un amortissement. Les travaux de voirie ou les investissements immobiliers ne sont en effet pas amortissables par les communes.*

## Recettes de fonctionnement

**Les prévisions totales de recettes s'élèvent à 7.552.500 €** par rapport à une prévision de 7.857.800 € en 2015 et une réalisation de 8.439.639,35 €

- **Les produits des services et du domaine - chapitre 70** - sont estimés à **1.201.750 €** par rapport à 1.261.800 € en 2015.

⇒ OBSERVATION :

*La recette réalisée pour ce chapitre en 2015 était de 1.279.902,08 €.*

*Conformément au DOB 2016, les prévisions de recettes Piscine ont été réajustées à la hausse. La prévision globale à la baisse s'explique notamment par le réajustement du produit de la location de la chasse et des ventes de bois, l'ajustement des droits de place et les remboursements de frais.*

*Les principaux postes de recettes sont :*

- *les coupes de bois + menus produits pour une estimation de 158.000 €,*
  - *le produit des entrées à la piscine pour une estimation de 535.000 €,*
  - *la location de la chasse pour 27.500 €,*
  - *les recettes spectacles du Moulin 9 pour 30.800 €,*
  - *les remboursements de frais pour plus de 265.450 € (avantages en nature associations, récupération sur charges, versement Casino pour entretien du Parc, etc...)*
- **Les impôts et taxes – chapitre 73** - sont évalués à **3.380.800 €** (3.178.000 € en 2015), avec une prévision de 735.000 € pour le produit des jeux (prélèvement + jeux de cercles), soit + 105.000 € par rapport à 2015.

➤

⇒ OBSERVATION :

*La recette réalisée pour ce chapitre en 2015 était de 3.460.396,39 €, supérieure aux prévisions, notamment au titre du Casino (856.370,49 € réalisés contre 630.000 € prévus).*

*Ce poste de recettes tient compte de la révision du taux de prélèvement du Casino suite aux nouvelles conditions issues de la DSP Casino, des recettes des taxes locales, avec une évolution des bases et une augmentation des taux en 2016, ainsi que la taxe de séjour qui a connu une forte croissance ces derniers exercices.*

- **Les dotations et subventions – chapitre 74** - s'élèvent à **985.100 €**, contre 1.130.500 € en 2015.

⇒ **OBSERVATION** :

*La recette réalisée pour ce chapitre en 2015 était de 1.026.349,32 €, inférieure aux prévisions en raison de la baisse des dotations de l'Etat, du décalage du reversement de la part communale du compte 471, de la baisse de la subvention du Département pour le Relais Culturel.*

*La prévision 2016 tient compte de l'incertitude des montants des dotations de l'Etat, non connus à ce jour, de la baisse annoncée des reversements de la Régie Intercommunale d'Electricité, ainsi que du reversement de la part communale du prélèvement à employer de la saison 2013-2014 (42.000 €).*

*Mme le Maire revient sur les dotations de l'Etat dont la prévision 2016 reste prudente avec 475.000 € (dotation forfaitaire + solidarité rurale) et rappelle que les dotations sont passées de 721.869 € en 2013 à 531.342 € en 2015.*

- **Les autres produits de gestion courante – chapitre 75 - (loyers versés)** sont estimés à **293.600 €** contre 707.050 € en 2015,

*La recette réalisée pour ce chapitre en 2015 était de 654.342,93 €.*

*La prévision est en forte baisse en raison de l'interruption des loyers Casino conformément à la DSP en vigueur jusqu'au 1<sup>er</sup> Novembre 2023, et le décalage de la récupération auprès des agents de frais relatifs aux chèques déjeuner vers un autre article compte (6419).*

*La redevance Celtic au titre de la vente de l'eau est également intégrée dans ce chapitre de recettes (50.000 € prévus – 50.644,21 € réalisés en 2015).*

**L'autofinancement prévisionnel dégagé pour l'exercice s'élève au stade prévisionnel à 525.300 € (chapitre 023 en dépenses),  
auquel il convient d'ajouter les dotations aux amortissements pour 315.000 € (chapitre 042 en dépenses) minoré des reprises d'amortissements (2.350 €),  
soit un total de 837.950 €**

\* \* \*

## Les orientations du programme d'investissement

Les prévisions décrites ci-dessous s'inscrivent dans les priorités présentées lors du débat d'orientation budgétaire 2016.

Il convient de relever que le projet d'investissement soumis à l'approbation du Conseil Municipal prévoit **3.067.900 €** de dépenses nouvelles (2.172.500 € en 2015), auxquelles il convient de rajouter les reports à hauteur de 568.600 €.

Le programme d'investissement s'appuie sur les orientations prioritaires définies comme suit :

### Poursuivre un effort d'investissement conséquent de remise à niveau des voiries communales et de l'éclairage public

Pour 2016, les études et travaux suivants sont proposés (reports 2015 + crédits nouveaux):

• Entretien de de la voirie communale (marché à bons de cmde)	60.000 €
• Viabilisation de parcelles rue des Sangliers	17.450 €
• Aménagement Rue du Nord	45.000 €
• Entretien des chemins ruraux (Affectés Grunélius)	15.000 €
• Aménagement sentier Grunélius et éclairage public	50.000 €
• Remplacement de poteaux d'incendie (tranche annuelle)	10.000 €
• Aménagement du chemin forestier intercommunal	145.000 €
• Aménagement éclairage public rue des Romains	73.400 €

### Poursuivre l'équipement des espaces publics, des services et l'entretien du patrimoine immobilier.

Au stade du budget primitif les demandes en équipements suivants sont proposées afin de moderniser le fonctionnement de la collectivité, remplacer des matériels obsolètes, mettre aux normes des installations après contrôle ou réaliser des travaux d'entretien.

#### ✓ Investissements en matière d'aménagements urbains

Pour 2016, les travaux et acquisitions suivants sont proposés :

• Aménagement du site de la gare (acquisition de terrain préalable)	50.000 €
• Mobilier parvis église catholique	15.000 €
• Aménagement site de la Chataigneraie	10.000 €
• Projecteurs jets d'eau (remplacement + dispositif contrôle)	20.000 €
• Mises aux normes PMR	10.000 €
• Aménagements paysagers Rue du Nord (arrachage haies+plantations)	10.000 €

• Rénovation jets d'eau Parc Municipal Récréatif	10.000 €
• Aménagement Rond-point Source Celtique	10.000 €
• Panneaux d'affichage entrées de ville	5.000 €
• Remplacement Garden Cottage	5.000 €
• Aménagement d'un parc à vélos (crédit d'étude)	5.000 €
• Poursuite du programme d'aménagement de la Guinguette	3.000 €
• Remplacement bacs à sel	3.000 €

✓ **Poursuivre la modernisation des services et consacrer les moyens nécessaires à un entretien régulier du patrimoine communal**

• Programme de rénovation Gymnase	100.000 €
• Renouvellement du parc d'horodateurs	50.000 €
• Renouvellement matériel informatique - tous services	41.000 €
• Etanchéité tribune stade	30.000 €
• Réfection de la piste d'athlétisme (crédits 2015 et 2016)	60.000 €
• Programme de rénovation logements Rue du Stade/Soeurs	25.000 €
• Gros entretien Piscine	10.000 €
• Mises aux normes PMR - partie bâtiments	20.000 €
• Remplacement partiel bâche terrain tennis couvert	15.000 €
• Rénovation éclairage tennis couvert	13.200 €
• Remplacement véhicule de Police	15.000 €
• Acquisition VL pour Services techniques	10.000 €
• Mise aux normes sur différents véhicules	15.000 €
• Toilettes Groupe Scolaire / Périscolaire maternelles	10.000 €
• Rénovation WC publics	10.000 €
• Mise en peinture des salles du Groupe Scolaire (enveloppe annuelle)	10.000 €
• Matériel désherbage mécanique	7.500 €
• Acquisition benne de chargement complémentaire	5.000 €
• Dotation en mobilier Maison des Jeunes	5.000 €
• Aménagement local captage source	5.000 €
• Refonte du site internet	10.000 €
• Sécurisation des bâtiments (clés codées)	3.000 €
• Stores extérieurs Centre Médico-Social	3.000 €

auxquels s'ajoutent les divers reports d'investissement de l'exercice 2015 évoqués en introduction du point, ainsi que :

- l'extension du réseau de vidéo-protection et la mise à niveau du serveur du réseau (22.500 €)
- les travaux à entreprendre au Casino dans le cadre de l'apurement du compte 471 (45.000 € à titre prévisionnel)
- l'extension du Gymnase du Montrouge pour 1.600.000 €

<p style="text-align: center;"><b>Programme pluriannuel d'investissements en matière de développement durable dans différents domaines.</b></p>
---

Avec la construction de la chaufferie au bois collective et le réseau de chaleur, la commune s'est engagée dans une politique volontariste de privilégier les énergies renouvelables.

Les travaux pris en compte sur le budget principal porteront sur :

- |  |          |
|--|----------|
| • travaux d'optimisation des installations techniques (Moulin 9, EP) | 50.000 € |
| • Création d'un pôle de tri (action CMJ)                             | 5.000 €  |
| • Préservation des arbres remarquables                               | 10.000 € |

Les crédits sont répartis au sein des différents programmes conduisant à une prévision de dépenses d'investissement de (reports et opérations nouvelles) :

N°	OPERATION	NATURE	DEPENSES			RECETTES		
			REPORTS	Propositions nouvelles	TOTAL	REPORTS	Propositions nouvelles	TOTAL
101	Opérations financières	Exécution résultats + opérations dette (capital et tirage)	5.200	355.000 €	360.200 €	- €	3.284.450 €	3.284.450 €
102	Acquisitions et cessions immobilières	Ensemble des acquisitions et cessions immobilières	- €	25.000 €	25.000 €	- €	169.400 €	169.400 €
103	Administration générale	Travaux et matériels liés au fonctionnement de l'hôtel de ville	- €	21.000 €	21.000 €	- €	- €	- €
104	Enfance et jeunesse	Aménagements aire de jeux – Parc du Golf	- €	5.000 €	5.000 €	- €	- €	- €
105	Patrimoine immobilier	Ensemble des gros travaux d'entretien et d'amélioration du patrimoine immobilier	20.000	136.000 €	156.000 €	- €	- €	- €
106	Culture	Bâtiments et matériels culturels	1.100	40.400 €	41.500 €	- €	- €	- €
107	Enseignement	Travaux et matériels dans les bâtiments scolaires	21.500	34.500 €	56.000 €	- €	- €	- €
108	Action sociale	Crèche / Halte-garderie – Autres actions	- €	11.000 €	11.000 €	- €	- €	- €
109	Sport	Matériels - bâtiments et équipements sportifs	67.250	1.832.450 €	1.899.700 €	- €	- €	- €
110	Tourisme	Affectation des actifs immobiliers au Budget Annexe du Camping du Heidenkopf	- €	- €	- €	- €	- €	- €
111	Edifices culturels et cimetière	Travaux d'entretien des édifices culturels et du cimetière	3.850	5.000 €	8.850 €	- €	- €	- €
112	Celtic	Travaux dans le secteur Celtic et autres sources	1.800	5.000 €	6.800 €	- €	- €	- €
113	Projet urbain	Aménagements urbains - Vestiges	- €	35.000 €	35.000 €	- €	- €	- €

114	VRD	Travaux de voirie et éclairage public	144.800	147.500 €	292.300 €	38.500 €	4.350 €	42.850 €
115	Nouvelles technologies + informatique	Développement liaisons informatiques vers les services	- €	10.000 €	10.000 €	- €	- €	- €
116	Lotissement Heidenkopf	Travaux et cession de parcelles	- €	- €	- €	- €	45.900 €	45.900 €
117	Matériels et véhicules	Acquisition de matériels et véhicules	144.500	189.450 €	333.950 €	- €	10.200 €	10.200 €
120	Aménagements urbains divers	Divers travaux	148.600	95.000 €	243.600 €	- €	83.700 €	83.700 €
122	Subventions d'équipement	Subventions d'investissement	10.000	15.600 €	25.600 €	- €	- €	- €
162	PLU	Plan Local d'Urbanisme	- €	- €	- €	- €	- €	- €
163	Développement Durable	Investissements en matière de développement durable	- €	65.000 €	65.000 €	- €	- €	- €
164	Modernisation LARC	Etudes et travaux LARC	- €	40.000 €	40.000 €	- €	- €	- €
	<b>TOTAUX</b>		<b>568.600 €</b>	<b>3.067.900 €</b>	<b>3.636.500 €</b>	<b>38.500 €</b>	<b>3.598.000 €</b>	<b>3.636.500 €</b>



soit une section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes à :

**3.636.500,00 €**

La totalité de ces dépenses (reports + propositions nouvelles) seront financées à hauteur de :

- **525.300 €** de virement de la section de Fonctionnement, soit **14,45 %**,
- **315.000 €** d'amortissements, soit **8,66 %**,
- **313.019,99 €** résultant de l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2015, soit **8,61 %**
- **217.080,01€** d'excédent d'investissement reporté de 2015, soit **5,97 %**
- **116.000 €** de recettes propres à la section d'investissement (FCTVA, TLE) soit **3,19 %**,
- **352.050 €** par les subventions, participations et cessions immobilières, et autres opérations d'ordres, soit **9,68 %**,
- **1.798.050 €** d'emprunt d'équilibre prévisionnel, représentant **49,44 %**.

## BUDGETS PRIMITIFS ANNEXES 2016

Ils sont au nombre de 4 pour l'exercice 2016.

### ***LE BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU GRIES***

Le projet proposé par la municipalité est équilibré en recettes et en dépenses à hauteur de :

- 452.000 € H.T. en fonctionnement
- 871.627,68 € H.T. en investissement

Outre les opérations de stocks, un crédit de 25.000 € H.T. est prévu pour des opportunités d'acquisition de terrains et des frais d'études/honoraires.

Le déficit d'investissement 2015 de 419.727,68 € est inscrit en dépenses d'investissement.

L'ensemble des dépenses et opérations de stocks sont financées par un emprunt d'équilibre prévisionnel de 444.827,68 €.

### ***LE BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA FORET***

Le projet de budget proposé par la municipalité se décline comme suit :

- équilibré en Fonctionnement en recettes et dépenses à hauteur de 1.062.600 €,
- dépenses d'Investissement pour 897.100 €
- recettes d'investissement pour 1.099.922,63 €

Cette situation budgétaire transitoire résulte du remboursement intégral de l'emprunt souscrit pour les travaux, des ventes de terrains, et de l'excédent d'investissement cumulé repris en 2014 pour 276.788,82 €.

Cet excédent a servi en 2014 et 2015 à rembourser à hauteur de 150.000 € les tirages effectués sur la ligne de trésorerie (625.000 €). Le solde en capital à rembourser, inscrit en dépenses d'investissement est désormais de 475.000 €.

Outre les opérations de stocks, les dépenses de fonctionnement reprennent les honoraires et les soldes sur travaux d'aménagement, les intérêts de la ligne de trésorerie souscrite pour cette opération.

### ***LE BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE AU BOIS***

Le projet proposé par la municipalité est équilibré en recettes et en dépenses à hauteur de :

- 327.500,00 € en fonctionnement
- 89.881,17 € en investissement reports compris.

Le nouveau contrat d'exploitation confié à COFELY est en vigueur depuis le 02 Décembre 2013.

Les amortissements pratiqués sur les bâtiments et les équipements depuis 2009 représenteront 41.200 € en 2016, mais seront compensés partiellement par l'amortissement obligatoire des subventions d'investissement perçues pour la réalisation de l'équipement (28.000 € depuis 2011).

### ***LE BUDGET ANNEXE D'EXPLOITATION DU CAMPING***

Le projet proposé par la municipalité est équilibré en recettes et en dépenses à hauteur de :

- 80.704,63 € en fonctionnement
- 58.872,93 € en investissement.

Compte tenu de la cession du camping, la détermination des opérations d'ordre à effectuer est en cours avec les services de la Trésorerie (amortissements, valeur nette comptable, ...) et concernera également le Budget Principal.

Une fois toutes les écritures d'ordre effectuées, le montant à reverser au Budget Principal dans le cadre de la reprise du résultat final et de la clôture pourra être déterminé.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 18 Mars 2016,

Vu les orientations budgétaires arrêtées par le Conseil Municipal dans sa séance du 08 Février 2016,

Vu les documents budgétaires et leurs annexes analysés en Commissions Réunies du 23 Mars 2016,

Vu l'affectation des résultats des comptes administratifs 2015,

Vu l'état des restes à réaliser en dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement des budgets Principal et Chaufferie Bois au 31 Décembre 2015,

Après en avoir délibéré,

**adopte à l'unanimité :**

- a) le budget principal à un montant total de 11.189.000 € dont 3.636.500 € en investissement et 7.552.500 € en fonctionnement, budget équilibré au moyen d'une recette attendue des 3 impôts directs locaux de 1.541.500, le virement prévisionnel à la section d'investissement d'un montant de 525.300 €, et un emprunt d'équilibre prévisionnel de 1.798.050 €,

**adopte à l'unanimité :**

- b) le budget annexe lotissement GRIES équilibré en dépenses et recettes à un montant de 1.323.627,68 €,

**adopte à l'unanimité :**

- c) le budget annexe lotissement de la FORET à un montant équilibré en Fonctionnement en recettes et dépenses à hauteur de 1.062.600 € ; en dépenses d'Investissement pour 897.100 €, et en recettes d'investissement pour 1.099.922,63 €,

**adopte à l'unanimité :**

- d) le budget annexe Chaufferie au bois équilibré en dépenses et recettes à un montant de 417.381,17 €

**adopte à l'unanimité :**

f) le budget annexe Camping Municipal du Heidenkopf équilibré en dépenses et recettes à un montant de 139.577,56 €.

## **8. Office du Tourisme.**

### **8/1. Présentation du bilan 2015 et vote de la subvention de fonctionnement et d'investissement au titre de l'exercice 2016.**

Mme le Maire cède la parole à M. Jean-Pierre BONNEVILLE, Adjoint au Maire en charge du Tourisme, pour la présentation du point.

Conformément aux dispositions de la convention d'objectifs du 30 Décembre 2014 (durée 3 ans) liant l'Office du Tourisme et la commune, l'association a produit un bilan d'activité complet faisant ressortir les données principales d'exploitation et un certain nombre de données permettant d'évaluer son action.

**Les bilans financiers incluant le prévisionnel 2016 et les données principales d'exploitation ont été présentés lors de la Commission Tourisme du 02 Mars 2016 et joints au compte-rendu.**

En 2015, les principales données relatives aux missions de l'Office du Tourisme se déclinent comme suit :

- Poursuite du développement du site Internet comme outil indispensable de communication et de promotion, notamment avec un site dédié à la Nuit Artisanale mis en ligne en Mars 2015, et le calendrier numérique de l'Avent.
- Organisation du Marché de Pâques les 14 et 15 Mars 2015 ;
- 30<sup>ème</sup> édition de la Nuit Artisanale le 25 Juillet 2015 ;
- Artisans au travail – Journées d'animation les 14 et 15 Août 2015 ;
- Marché de Noël ;
- Plus de 26.700 visiteurs accueillis à l'Office du Tourisme, 70.350 (52.400 en 2014) internautes sur le site Internet (+35% par rapport à 2014), 4000 appels téléphoniques enregistrés ;
- 1000 courriels de demandes de renseignements touristiques (+ 30% par rapport à 2013), d'où la nécessité de rester à la pointe des nouvelles technologies ;
- plus de 3200 courriels des partenaires de l'OT ;
- 4 soirées d'accueil et d'information durant la saison estivale ;
- 27 concerts dominicaux dont 7 spectacles folkloriques dans le Parc du Casino ;
- 50 visites découvertes d'entreprises.

Il ressort du bilan financier 2015 de l'Office du Tourisme les éléments suivants :

- Budget global 2015 :

Budget	DEPENSES	RECETTES
Prévu	447.300,00 €	447.300,00 €
Réalisé	407.773,00 €	416.463,00 €

**soit un excédent d'exploitation de 8.690,00 €**

(24.711 € en 2014 / 6.343 € en 2013 / 15.810 € en 2012 / 11.864 € en 2011)

- Le bilan 2015 de la Nuit Artisanale s'établit comme suit :

Budget	DEPENSES	RECETTES
Prévu	48.000,00 €	48.000,00 €
Réalisé	39.607,85 €	28.661,00 €

Le résultat est couvert par des ressources propres de l'OT (10.946,85).

- Le bilan 2015 du Marché de Noël s'établit comme suit :

Budget	DEPENSES	RECETTES
Prévu	36.000,00 €	36.000,00 €
Réalisé	36.455,00 €	7.349,00 €

avec une prise en charge de 29.106,00 € par l'OT sur son budget de fonctionnement.

-----

Le budget prévisionnel 2016 est équilibré en dépenses et en recettes à

**450.000,00 €**

soit une hausse globale de 0,60 % par rapport au prévisionnel 2015 (447.300,00 €), et se décline comme suit au niveau des différents chapitres de dépenses :

**I) Produits à la revente** : 2.600,00 € (2.100,00 € en 2015)

**II) Fournitures** : 11.700,00 € (11.500,00 € en 2015)

**III) Animation et promotion** : 127.500,00 € (137.000 € en 2015 / 113.200 € en 2014), soit une baisse de 9.500,00 € essentiellement sur les positions d'animation et de décoration

**IV) Services extérieurs** : 63.800,00 € équivalent à 2015 (63.900,00 €)

**V) Personnel et représentation** : 234.000,00 € (218.500,00 € en 2015 et 210.000 € en 2014), soit + 15.500,00 € (+ 7,09 %)

**VI) Divers – Investissements** : 10.400,00 € (14.300 € en 2015 - 10.000 € en 2014), provenant de la baisse du montant des investissements prévus en 2015 (- 3.800 €).

Au niveau des recettes :

- réajustement en fonction des réalisations de 2015 au niveau des ventes guichet, et des participations animations et la promotion (63.500,00 € contre 60.820,00 € en 2015), notamment sur le volet adhésions et participations ;
- subvention de fonctionnement de la Ville de Niederbronn-les-Bains ramenée de 260.000,00 € en 2015 à 247.700,00 € ;
- baisse de la subvention d'investissement de la Ville de Niederbronn-les-Bains, soit 10.000,00 € contre 13.800 € en 2015 ;
- subvention CCPN de 55.100,00 € contre 56.100,00 € en 2015 (49.500 € en 2014 / 43.600 € en 2013 et 40.174 € en 2012) ;
- Reprise d'excédent 2015 à hauteur de 40.000,00 € contre 20.000 € en 2015.

Il convient de noter que depuis 2007, la CCPN prend en charge directement un certain nombre de dépenses relatives à des actions de promotion du territoire (dépliant), et qu'à ce titre, la commune de Niederbronn-les-Bains a consenti un transfert de charges de 11.209 €.

Il y a également lieu de tenir compte de l'intervention régulière des agents des Services Techniques pour la mise en place du matériel et du mobilier nécessaire dans le cadre des animations, intervention non quantifiée.

**La demande de subvention au titre de l'exercice 2016 s'articule comme suit :**

- **138.150,00 €** de subvention de fonctionnement conformément aux engagements figurant dans la convention de 2014,
- auxquels il convient de rajouter **40.000 €** provenant de l'affectation de l'enveloppe Casino au titre de la nouvelle délégation de service public,
- **69.550,00 €** au titre du reversement de l'intégralité de la taxe de séjour par rapport à 70.092,00 € en 2015, 63.661,00 € en 2014, 56.346,00 € en 2013 et 41.796,00 € en 2012 ;
- **10.000,00 €** de subvention d'investissement relative à l'aménagement des espaces Accueil (accueil PMR pour 4.000 €), l'acquisition de matériel informatique (6.000,00 € écran tactile dans l'espace Accueil, amélioration du dispositif de sauvegarde) ;

soit globalement **257.700,00 €** contre 273.800,00 € au titre de 2015.

*Mme le Maire remercie M. BONNEVILLE pour la présentation.*

*M. Charly GRIES, en sa qualité de Président de l'Office du Tourisme, précise qu'il ne prendra pas part au vote.*

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. Jean-Pierre BONNEVILLE, Adjoint au Maire, par référence à la note de présentation du 29 Février 2016,

Vu la convention renouvelée en date du 30 Décembre 2014 relative à la promotion du tourisme, aux missions d'accueil et d'information touristiques et à l'animation de la station thermale,

Vu les pièces justificatives produites par l'Office du Tourisme, à savoir le bilan d'activités, le compte d'exploitation 2015 et le budget prévisionnel 2016 avec les états de développement,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 02 Mars 2016,

Après en avoir délibéré,

**décide à la majorité des voix :**  
**(moins 1 abstention – M. VANOVERBEKE)**

a) d'attribuer pour l'exercice 2016 à l'Office du Tourisme de Niederbronn-les-Bains une subvention de fonctionnement globale de 247.700,00 € (hors investissement) ;

b) d'attribuer pour l'exercice 2016 à l'Office du Tourisme de Niederbronn-les-Bains une subvention d'investissement globale de 10.000,00 €, dont la liquidation sera opérée sur présentation des justificatifs de dépenses ;

**prend acte :**

c) que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2016 aux articles 6574 – Fonction 95 et 20421 – Fonction 95 – Opération 122.

**8/2. Classement de l'Office du Tourisme en Catégorie I.**

Dans sa séance du 8 février 2016, le Conseil Municipal a donné un avis favorable à la démarche de l'Office de Tourisme de Niederbronn-les-Bains et sa région en vue de la constitution du dossier de demande de classement en catégorie I.

Conformément aux articles D. 133-21 et 133-22 du code du tourisme, le classement est proposé par l'office de tourisme à la commune, laquelle approuve le dossier de demande avant de le transmettre au préfet pour décision.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 29 février 2016,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le code du tourisme, notamment ses articles L.133-10-1, D.133-20 et suivants ;

Vu l'arrêté du 12 novembre 2010 fixant les critères de classements des offices de tourisme modifié par l'arrêté du 10 juin 2011;

Vu le dossier de demande de classement en catégorie 1 joint en annexe,

Vu l'avis favorable de la Commission Tourisme du 2 mars 2016,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

a) d'approuver le dossier de classement en catégorie I présenté par l'Office de Tourisme de Niederbronn-les-Bains et sa région, tel qu'annexé à la présente délibération

b) d'autoriser la transmission du dossier complet au préfet pour décision, en application de l'article D.133-22 du code du tourisme.

**9. Bilan 2015 d'exploitation de la piscine des Aqualies.**

Mme le Maire expose que la présentation du bilan d'exploitation 2015 et des pistes d'investissement pour 2016 ont fait l'objet d'une présentation lors des Commissions Réunies du 22 Mars dernier par M. Françon, Directeur de l'équipement. Le powerpoint de cette présentation a été adressé aux Conseillers Municipaux par voie électronique.

Dans les grandes lignes, Mme le Maire rappelle que 2015 est à considérer comme une très bonne année comme c'est le cas d'ailleurs depuis 5 ans avec une fréquentation qui dépasse les 140.000 visiteurs.



- La fréquentation totale 2015 s'élève à 145.817 entrées soit une baisse de 2 % par rapport à 2014.  
Comparativement à 2014 : les 6 premiers mois de l'année : - 16 %  
juillet-Août : + 24 %.

Depuis la rentrée de septembre, la piscine propose des stages « natation » durant les vacances scolaires :

- cela offre une alternative supplémentaire pour apprendre à nager,
- est un réservoir pour l'école de natation
- génère environ 10.000 € de recettes sur les 3 périodes de vacances scolaires

Toussaint : 132 stages

Février : 98 stages

La demande sera toujours plus importante aux vacances de la Toussaint du fait de la longue période depuis les vacances d'avril.

- Aucun accident de type noyade n'est à déplorer. 15 accidents « bénins » ont été recensés et aucun accident ne peut être considéré comme plus grave.
- Les recettes totales se sont élevées à 575.815 € et les dépenses à 1.010.451 € pour former un déficit d'exploitation de 434.636 €, relativement équivalent à celui de 2014.
- Près d'une quinzaine de manifestations exceptionnelles ont été organisées avec un excellent retour des participants.

M. Françon avait soulevé la question du renouvellement du contrat d'apprentissage pour l'année prochaine dans la mesure où l'expérience est intéressante mais prenante pour le tuteur.

La formation d'une tierce personne issue du Service Technique serait intéressante pour des interventions ponctuelles.

Pas d'enquête de satisfaction générale réalisée en 2015 car la demande récurrente des clients est liée à l'Espace Bien-Etre. Pas de remarques particulières concernant le stationnement.

M. Françon avait précisé qu'il n'avait pas travaillé sur le projet de communication sur l'hygiène mais que l'ensemble du personnel des Aqualies restait très vigilant avec une application stricte du règlement intérieur et un travail de prévention.

Concernant les investissements, M. ISENMANN avait rappelé que le bâtiment a 12 ans et qu'une enveloppe de réserve a été prévue au budget 2016 pour parer à d'éventuelles grosses pannes (pompes, ventilation, moteur...).

La zone de chalandise se situe dans un rayon de 25 à 50 km autour de Niederbronn-les-Bains. La clientèle vient aussi bien de Strasbourg, Bischwiller, Bouxwiller et de la Moselle.

M. Françon avait par ailleurs relevé l'excellent partenariat qui lie la piscine au Réseau Animation Intercommunale qui organise de nombreuses activités très prisées.

M. Françon avait rappelé que le renouvellement partiel du personnel de la piscine avait apporté de la fraîcheur au niveau de l'équipe, de nouvelles idées et une remise en question pour les anciens. Ce renouvellement s'est révélé très positif et il très sympathique de travailler avec cette nouvelle équipe.

### **Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de ce bilan.**

#### **10. Bilan 2015 du Pôle Culturel**

##### **10/1. Bilan 2015 de la Maison de l'Archéologie et du Point Lecture.**

Mme le Maire expose :

<b>MAISON DE L'ARCHEOLOGIE</b>
--------------------------------

Malgré une conjoncture morose dans le monde culturel en 2015, le musée a affiché une légère augmentation de ses entrées, 3044 visiteurs, soit 356 de plus qu'en 2014 (2688). Le village gaulois à l'expéridrome, qui n'avait pas été réitéré pour les journées du patrimoine en 2014 a pour sa part largement contribué à la progression de nos statistiques. Les nombreuses animations pour scolaires et autres, proposées par le service éducatif ont drainé vers le musée près de 1476 élèves plaçant ce dernier parmi les plus performants du territoire. Cependant, suite à la réforme des rythmes scolaires, la marge de temps nécessaire aux enseignants du primaire pour le déplacement au musée a diminué, se répercutant ainsi sur le temps à leur disposition pour les activités. D'autre part, en respect des consignes de sécurité instaurées après les attentats du 13 novembre 2015, deux classes se sont désistées, soit une cinquantaine d'élèves.

#### **Points forts pour l'année 2015**

**26 avril** : « Amuses-musées » : pour la deuxième année consécutive, notre établissement a participé à cet événement en organisant un après-midi récréatif familial basé sur le travail de l'archéologue en osmose avec la création artistique. La manifestation s'est déroulée parallèlement au musée et à l'expéridrome. Les jeunes et les moins jeunes ont ainsi pu jouer à l'archéologue : observer, fouiller, trouver et puis figer le temps au cours d'un atelier de moulage.

**25 mars et 27 mai** : deux journées de formation organisées par l'ONF, le SRA (Service Régional d'Archéologie) et le Parc naturel régional des Vosges du Nord, se sont déroulées à la Maison de l'archéologie de Niederbronn-les-Bains, le 25 mars et le 27 mai. L'objectif de cette formation, était de faciliter les échanges d'informations entre les forestiers, les acteurs de l'archéologie et les autorités compétentes.

**15 mars au 4 octobre**, le musée a présenté l'exposition (revisitée) « DE AQUA IN VITA ROMANORUM : l'eau, rites et usages au temps des romains ». Cette dernière a montré les multiples facettes de l'utilisation de l'eau dans l'antiquité romaine, en s'appuyant sur des découvertes archéologiques locales et régionales. L'exposition a dévoilé aux visiteurs avec quelle ingéniosité les architectes et artisans de l'époque ont domestiqué l'élément liquide pour apporter à chacun les comforts et les plaisirs de la vie quotidienne.

**Tout au long du mois de mai** : projet d'animation avec le collège de Niederbronn-les-Bains organisé dans le cadre des parcours culturels et artistiques, et en lien avec les programmes d'histoire des arts. Quatre classes de 6ème ont exploré à la façon d'un jeu de piste, les ressources de la Maison de l'archéologie de la période gallo-romaine, liées à l'exposition temporaire du moment : DE AQUA IN VITA ROMANORUM « L'eau, rites et usages au temps des romains ».

**16 mai Nuit européenne des musées 2015** : pour l'occasion, le musée a fait découvrir au public un autre aspect du patrimoine régional, avec une visite guidée des collections et des animations pour les enfants (poterie néolithique, atelier mosaïque). Suivie à 21h d'une lecture spectacle par Christophe Feltz intitulée "Musée haut – Musée bas" de Jean-Michel Ribes.

**19 septembre** : conférence sur l'utilisation de l'eau dans l'antiquité romaine. Alice DAZZI docteur en archéologie nous a fait découvrir de quelle manière l'eau était utilisée au quotidien dans l'antiquité romaine. Ressource nécessaire pour les usages domestiques, comme la cuisine, la toilette ou les activités productives, et des vertus guérisseuses.

**19 et 20 septembre** : à l'occasion des Journées européennes du patrimoine, le village gaulois était à nouveau présent à l'expéridrome. Diverses animations ont été proposées : ateliers

d'artisanat antique (travail du cuir, cote de maille, frappe monétaire, tissage...), démonstration de combat et présentation d'armes.

**22 et 23 septembre** : formation conservation préventive des objets en métal. Une quinzaine de personnes du réseau des musées du PNRVN a participé à cette formation construite sur un principe d'alternance entre théorie et petits exercices pratiques basés sur des études de cas propres à chaque musée participant.

**12 octobre** : Contribution à l'organisation de la 16e édition du Congrès national des Stations vertes à Niederbronn-les-Bains : Pour l'occasion la Maison de l'archéologie a accueilli une délégation de personnes souhaitant connaître les particularités et le fonctionnement de notre établissement. De même l'équipe du musée a contribué à l'initiation et à la création d'une mosaïque géante représentant le logo de cette institution.

**18 octobre 2015 - 22 février 2016** : Exposition « Mémoires archéologiques de la Grande Guerre » : suite à la fouille préventive menée à Carspach et dans le cadre des commémorations du centenaire de la première guerre mondiale, le Pôle d'archéologie interdépartemental rhénan (PAIR) a conçu un projet de recherche et de valorisation des découvertes de la galerie du « Kilianstollen ».

### Les points marquants :

#### **1. Animations :**

##### ***Ateliers pédagogiques d'une journée ou ½ journée et groupes divers :***

**1476** scolaires et groupes divers (goûters d'anniversaire, et autres).

- ✓ Amuse-musées : Nombre de participants : **67** personnes.
- ✓ Nuit européenne des musées : **79** personnes
- ✓ Journées européennes du patrimoine : **407** personnes

##### ***Animations externes réalisées dans le cadre du programme d'animation annuel :***

- ✓ Visite de la maison néolithique, du sentier de Janus et des thermes antiques

#### **2. Expositions :**

- ✓ « DE AQUA IN VITA ROMANORUM : l'eau, rites et usages au temps des romains » : **1130** personnes (hors scolaire).

- ✓ « Mémoires archéologiques de la Grande Guerre » : **328** personnes (hors scolaires).

### 3. Bilan physique :

Le tableau ci-dessous récapitule les entrées physiques mensuelles sur les 8 dernières années

<b>TOTAL DES ENTREES MENSUELLES - MAISON DE L'ARCHEOLOGIE – 2008 à 2015</b>
---

	JAN	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC	TOTAL
2008	23	29	275	248	615	627	159	106	287	136	114	66	2.685
2009	18	88	244	280	649	607	469	199	2926	591	109	54	6.234
2010	277	106	432	521	693	882	245	197	2771	250	233	66	6.673
2011	73	266	110	293	823	673	237	257	1912	356	108	71	5.179
2012	50	30	293	309	509	1382	258	161	3547	114	61	132	6.846
2013	27	9	126	440	519	604	130	101	97	43	14	31	2.141
2014	39	36	155	311	539	439	112	151	188	436	153	127	2.686
2015	19	120	165	241	304	694	133	149	582	359	145	133	3.044

### 4. Promotion sur différents supports médiatiques :

- ✓ **Presse écrite payante et gratuite** : Feuilles de menthe, L'Alsace, Passeport Gourmand, Carnet du Parc, 13 articles parus : Les DNA / L'Alsace / Le Républicain lorrain / Leo die Tageszeitung "Die Rheinpfalz" / Maxiflash...
- ✓ **Affichage** : circuit du Moulin 9 / Réseau des musées, OT
- ✓ **Plaquette d'offres pédagogiques** : tout le Bas-Rhin et la proche Moselle
- ✓ **Internet** : Site de la Ville / page Facebook Pro / « Les musées de France » / Tourisme67 / Archéographe / Gîtes de France. Sites internet : facebook / ACMA (musées d'Alsace) / Offices de tourisme...
- ✓ **TV** : Tv3v, Tv Cristal, France 3 Alsace.

### 5. Partenariats :

- ✓ Le Centre Albert Schweitzer
- ✓ L'Université Populaire PAMINA de Wissembourg
- ✓ Office du Tourisme de Niederbronn-les-Bains et Environs
- ✓ Parc Naturel Régional des Vosges du Nord
- ✓ Association des Amis de la Wasenbourg
- ✓ Association « Cun Ulmer Grun »
- ✓ Association « Les Médiomatrici »
- ✓ Pole archéologique interdépartemental rhénan (PAIR)

## **6. Perspectives 2016 :**

**21 mai :** Nuit européenne des musées. Atelier de design culinaire : ARCHEOFOOD : l'expérimentation de la fouille archéologique se fait à la fois de manière ludique, instructive et... gustative ! Les aliments utilisés comme fac-similés nous interpellent sur les manières de retrouver les traces de notre passé et suscitent la curiosité à propos de la recherche archéologique en général. Pour obtenir son diplôme de pâtissier archéologue et tout savoir sur le métier, quoi de mieux qu'un atelier gourmand. L'artiste peut aussi proposer une performance qui ferait office de buffet.

**15 septembre 2016 au 28 mai 2017 :** Exposition « Rituels funéraires militaires : du guerrier antique au casque bleu ... ». Cette exposition aborde la mort du combattant à travers les pratiques funéraires et les rituels commémoratifs. Par le biais des objets et documents issus des collections de la Maison de l'archéologie et de différents musées du réseau de la Conservation des Vosges du Nord, l'exposition présente les rites funéraires militaires et aborde les questions posées par ces vestiges, et des restes humains, conservés dans les collections. Du 14 au 15 septembre, des conférences avec des intervenants Français et Allemands, sur le sujet auront lieu. Cette exposition s'inscrit dans le cadre des festivités liées au 50<sup>ème</sup> anniversaire du Cimetière Militaire Allemand.

**17 et 18 septembre :** Les journées européennes du patrimoine. Événementiel sur l'expéridrome avec les Médiomatrici et le village gaulois. Diverses animations seront à nouveau proposées : ateliers d'artisanat antique (travail du cuir, cotte de maille, frappe monétaire, tissage...), démonstration de combat et présentation d'armes.

**13 novembre :** participation à l'opération « Amuse-musées ». Pour 2016 la saison sera sonore et musicale. La Compagnie « A la Lueur des contes », propose un spectacle conte et musique, intitulé « le Don des pierres ». Le spectacle nous parle d'Umlak, un ancêtre lointain, un jeune homme préhistorique de son temps qui, comme nous se débat avec ses sentiments, ses peurs, ses désirs... et son don de faire chanter les pierres. Un spectacle singulier qui nous plonge dans la préhistoire d'une façon à la fois drôle et touchante par les mots, les images et les sons. Les spectateurs pourront également profiter d'une visite insolite du musée à la lanterne proposée à 16h30.

<b>LE POINT LECTURE</b>
-------------------------

### **1. Fonctionnement**

Le Point lecture est ouvert :

- Le mercredi de 10h à 12h et de 16h à 18h
- Le vendredi de 16h à 19h
- le samedi de 10h à 12h

Le Point lecture est ouvert en dehors des heures aux scolaires lors des expositions proposées par la BDBR (Cf. expositions). Accueil de la maternelle au collège en fonction du type d'exposition.

**Les tarifs des abonnements (validité de 12 mois) n'ont pas augmenté en 2015 :**

- Adultes : 7,10 €
- Enfants : 2,50 €
- Curistes : 2,00 €

Les livres sont empruntables pour une durée de 4/5 semaines et peuvent être prolongés sur simple demande téléphonique ou sur place.

Le point lecture propose un fond de livres propres (achats et dons) et un fond de livres prêtés par la Bibliothèque Départementale de Prêt de Betschdorf, renouvelé 3 fois dans l'année (600 documents renouvelés). Une navette mensuelle proposée par la Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin permet de diversifier l'offre auprès de nos lecteurs (le lecteur fait la demande, nous commandons sur le site et si les documents sont disponibles, ils sont livrés par le personnel de la BDBR, chaque mois. La BDP souligne que ce service fonctionne très bien chez nous.

Des dons de particuliers et de lecteurs viennent agrémenter cette offre.

2 samedi par mois, les conteuses de la bibliothèque animent un atelier lecture de contes et d'albums et bricolages. Elles s'investissent aussi lors du festival Mômes en Scène et dans les écoles maternelles ou crèches des environs. Elles répondent aussi aux demandes ponctuelles des centres aérés.

Exemples d'animations proposées par nos bénévoles du Point Lecture :

- Animation tous les 15 jours environ de Mme Becker Simonette, bénévole du Point Lecture auprès de l'école maternelle de Goersdorf (lecture de livres, raconte tapis, Kamishibai...)
- Mme Ertzinger, autre bénévole du Point Lecture emporte régulièrement les raconte-tapis, Kamishibai (théâtre japonais en bois avec des histoires), et livres pour faire une animation à la crèche-halte-garderie Au Jardin d'Albin.

Comme chaque année, une volontaire ICE se joint à l'équipe. Elle partage son temps entre le Point lecture et le musée. Fenja Vullmer est allemande, elle vient de Brême (dans le nord de l'Allemagne). Après son Bac, elle consacre presque une année de volontariat (service civique de 10 mois) au Point Lecture et à la Maison de l'Archéologie. Elle en profite pour découvrir

la langue, la culture française ainsi que certaines régions de France lors de ses séminaires organisés par l'ICE et ses escapades personnelles.

## 2. Animations

### a) Expositions

Nous avons accueilli 3 expositions et une malle pédagogique, prêtées par la Bibliothèque Départementale du Bas Rhin (BDBR de Truchtersheim) :

- Du 5 janvier au 14 février : exposition « les Abeilles »- Visite libre, pas d'animations.
- Du 16 février au 5 avril : « Les champignons »-Visite libre, pas d'animations.  
Lors de cette animation, une conférence sur les champignons a été organisée par le Moulin 9 en partenariat avec le Casino, le mercredi 25 février.
- Du 8 avril au 1<sup>er</sup> juin : « Les religions du monde »  
Pour cette animation, nous avons accueilli plusieurs collèges (Niederbronn, Mertzwiller, Woerth, Reichshoffen), soit 168 élèves. Les bénévoles se sont relayés auprès des professeurs (en partie professeurs de religion) pour proposer des animations sous forme d'ateliers tournants de 10 élèves environ (visite et quiz de l'exposition, lecture de contes et d'albums, bricolage d'un marque page (avec au choix, le symbole des différentes religions, les mots qu'elle symbolise pour chacun, des dessins etc...).
- Du 3 juin au 8 juillet : Malle « Les petites bêtes ». Malle concoctée par le Vaisseau.  
Une classe de 25 élèves de l'école Hans Haug est venue pour cette animation, le vendredi 12 juin (le mois de juin étant très chargé pour les enfants des écoles, nous n'avons eu malheureusement, que peu de demandes). Animation lecture de contes et d'albums, examen des petites bêtes plastiques et dessins imaginés par les enfants en s'inspirant des livres mis à disposition.

Les visiteurs peuvent voir les expositions dans le Point lecture aux horaires d'ouverture. Les panneaux de l'exposition sont disséminés dans le Point Lecture sur des grilles et en partie sur les façades des rangées de livres.

### b) Animations contes du samedi matin de 10h à 11h, pour les enfants de 3 à 11 ans

- 18 samedis lecture d'albums et de contes, bricolages (environ une moyenne de 5 enfants par samedi).
- 1 animation sur le thème des chevaliers, châteaux et princesses, le 29 novembre pour les enfants du Centre Aéré (20 enfants)-Lecture de contes et d'albums, visite de la section château de la Maison de l'Archéologie, coloriages sur le thème).



c) Animations auprès des scolaires lors des expositions

Pour infos : les expositions se présentent sous forme de panneaux (10 à 14 environ) et de malles composées de livres, CD, DVD, jeux, etc et d'un dossier pédagogique reprenant les panneaux + des idées d'animations, de quiz, et des adresses mail pour enrichir les animations si besoin. Les livres ne sortent pas mais sont mis partiellement (les albums sont destinés à la lecture pour les animations scolaires ou du samedi) à disposition des lecteurs sur une table pour consultation sur place (laps de temps trop court entre l'emprunt par le lecteur et la date de retour de l'exposition).

- Atelier exposition « Les religions du monde »-Cf expositions
- Atelier malle: « Les petites bêtes »-animation pour les petits-Cf expositions

d) Animations ponctuelles lors de manifestations où dans différents lieux :

- Participation des conteuses pour le festival Mômes en Scène 2015
- Participation des conteuses dans les écoles ou crèches alentours (livres, raconte-tapis, Kamishibai...)- cf Point 1
- Participation à « livres en fêtes », le dimanche 28 juin de 14h à 17h30 dans le Parc du mini-golf de Niederbronn.  
Mise à disposition de livres (romans, BD... collectés auprès des écoles et dons de lecteurs ou particuliers) dans des caisses étalées dans le Parc- Confection de marque-pages- Lecture de contes et d'albums à 2 ( avec une personne de la Troupe de théâtre Le Poulailleur).

**3. Bilan physique**

Lecteurs actifs :

246 dont 143 lecteurs adultes et 101 jeunes, 2 groupes (149 de Niederbronn et 97 lecteurs extérieurs), dont 63 lecteurs masculins, 181 lecteurs féminins, 2 groupes

Répartition des lecteurs actifs par tranche d'âge :

- 77 de 0 à 10 ans      - 24 de 11 à 18 ans      - 143 de 19 et +

Evolution des lecteurs inscrits depuis 2011 :

Lecteurs inscrits en 2011 : 16 (6 de 0 à 10 ans-8 de 19 et + et 2 groupes)

Lecteurs inscrits en 2012 : 15 (6 de 0 à 10 ans-1 de 11 à 18 – 7 de 19 et + 1 groupe)

Lecteurs inscrits en 2013 : 35 (14 de 0 à 10 ans- 1 de 11 à 18 ans-18 de 19 et +2 groupes)

Lecteurs inscrits en 2014 : 92 (39 de 0 à 10 ans- 11 de 11 à 18 et 39 de 19 et + 2 groupes),

Lecteurs inscrits en 2015 : 98 (36 de 0 à 10 ans-13 de 11 à 18 et 48 de 19 et + 1 groupe) essentiellement Niederbronn , 56 adultes, 44 jeunes et 2 groupes - 59 de la commune,39 des communes avoisinantes ou lointaines (curistes).

En 2015, les livres empruntés sont essentiellement des romans adultes, viennent ensuite les albums, les périodiques, les BD...

Le tableau ci-dessous récapitule les entrées Point lecture (inscriptions et réinscriptions) 2009-2015 :

Années	Adulte	Enfant	Curiste	Animation Lecture	Animation Scolaire	Adulte Accompagnant gratuit	Total
2009	85	57	8	249	244	48	691
2010	69	56	4	185	225	43	582
2011	77	46	6	129	429	97	784
2012	63	46	2	71	73	30	285
2013	69	52	8	110	50	4	293
2014	76	68	12	113	567	38	874
2015	105	68	11	105	191	15	495

#### 4. Budget

Cette année, un budget supplémentaire a été alloué pour renouveler les bandes dessinées ainsi que des documentaires.

Nous fonctionnons aussi en grande partie par des dons de particuliers et de lecteurs.

#### 5. Publicité

La publicité pour les animations est faite dans les écoles, dans les magasins de Niederbronn-les-Bains, par la distribution de tracts, d'affiches jusqu'en Moselle proche. Envoi d'affiches dans différentes structures (bibliothèques, points lectures environnants et Moselle proche), sur le site internet de la ville, par infographie sur le câble local, dans les DNA, le Maxi Flash. Dépôt d'affiches et de tracts au Point lecture, au Moulin 9, RAI, Mairie, Office de Tourisme... Distributions de tracts lors du Festival Mômes en Scène 2015...

**Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de ce bilan.**

#### **10/2. Moulin 9 - Bilan 2015 et perspectives 2016**

Mme le Maire expose :

<b>MOULIN 9</b>
-----------------

**La saison 2015-2016 :**

- poursuite du partenariat avec la Castine de Reichshoffen avec une saison et une plaquette commune.
- communication pour augmenter la fréquentation aux spectacles de saison et séduire de nouveaux publics (Presse écrite, radio, tv, jeux-concours, promotions...)
- 2 éditions du magazine culturel « Dans la roue du Moulin »
- présence au monde associatif (théâtre, Iroquois, chorales, musiques)
- gestion de l'exposition « Imagin'Air » et du concert des Noëlies.
- poursuite des Conférences du Moulin 9.
- poursuite du Forum sur la santé.
- partenariat actif avec le collège : forum des métiers, soirée des talents, spectacles jeune public avec actions pédagogiques des troupes
- poursuite de la programmation des Guinguettes estivales avec Mme Schied.
- accueil d'une résidence d'artistes associés « Rendre la Ville culturelle saison 3» avec le « Théâtre Lumière »
- développement d'un projet culturel de territoire avec la CCPN, le Conseil Départemental et la Castine.

**Au niveau de la fréquentation : Statistiques Générales 2008-2015**

Saisons	Abonnements	Spectacles	Nbre de représentations	Chiffre d'affaire	CA/représentation	Fréquentation moyenne
2008/2009	122	10	14	16.560€	1.183€	221
2010/2011	112	9	10	23.661€	2.366€	203
2011/2012	71	10	16	36.171€	2.261€	145
2012/2013	36	12	13	23.338€	1.795€	244
2013/2014	33	10	18	21.862€	1.215€	204
2014/2015	18	8	10	18.988€	1899€	189
2015/2016 <i>A ce jour</i>	28	5 Reste 4	7 Reste 4	10.985€	1570€	246

Saison 2015/2016		
Fiche récapitulative	Spectacles	Dépenses estimées
11 septembre 2015	Ouverture de saison au Moulin9	1.250,00 €
07 novembre 2015	Grégory OTT trio	2300,00 €
15 janvier 2016	Prévert pour vivre	5000,00 €
27 février 2016	Fatals Picard et Garçons Trottoirs	16000,00 €
05 mars 2016	Cabaret Dac (Castine)	0,00 €
19 mars 2016	Matskat	4500,00 €
02 avril 2016	Une envie folle	3500,00 €
21 mai 2016	Les Doolin'	7100,00 €

18 juin 2016	Tex	5000,00 €
6 Lectures en des lieux différents	Résidence d'artistes associés	6.000,00 €
Total dépenses estimées spectacles		
<b>PM : budget alloué Casino à minima</b>	<b>50.000,00 €</b>	<b>50.650,00 €</b>
20 décembre 2015	Noëlies	200,00 €
6 Lectures en des lieux différents	Frais de déplacements	1.200,00 €
<b>15 janvier 2016</b>	<b>Prévert pour vivre (*)</b>	<b>2000,00 €</b>
<b>29 janvier 2016</b>	<b>La Luciole (*)</b>	<b>2303,57 €</b>
03 juin 2016	La Belle Hélène (location)	+ 1200,00 €
	Rétrocession Casino	650,00 €
Juillet août 2015	Guinguettes	8.500,00 €
Juin à Octobre	Imagin'Air	5.000,00 €
<b>Budget Ville</b>	<b>18.653,57 €</b>	<b>18.653,57 €</b>
<b>(*) Spectacles scolaires : non pris en charge par le casino</b>		

*Mme le Maire précise que ce tableau est très synthétique et n'est en aucun cas un bilan financier du Moulin 9.*

	CLIENTS	DATES	SOMMES	Arrhes de Location	Soldes de Location
1	Harmonie municipale de Niederbronn Mme MARTIN	04-janv			90,00 €
2	Association l'Atelier Corps et Equilibre	17-18/01	234,00 €	117,00 €	117,00 €
3	MK France M. roland Kloetzlen	02-févr	200,00 €	100,00 €	100,00 €
4	USN Dîner Dansant St Valentin	14-févr	472,00 €	236,00 €	729,06 €
5	Casino Barrière	19-févr	300,00 €		300,00 €
6	Association les Sadelschlepper de Niederbronn-les-Bains	21-févr	462,00 €	231,00 €	231,00 €
7	Harmonie municipale de Niederbronn Mme MARTIN	08-mars	526,00 €	263,00 €	787,00 €
8	AG Crédit Mutuel des Vosges du Nord	13-mars	1 400,00 €	700,00 €	583,00 €
9	Mr Gérard Nicastro et Mme Céline STURM	16-mars	90,00 €		90,00 €
10	Association Autour de l'Ecole Mme SCHLEIFFER	28-mars	558,00 €	279,00 €	279,00 €
11	M. et Mme Sarmasik Adem	04-avr	687,00 €	343,50 €	343,50 €
12	ACINIKLI Fidan	04-avr	90,00 €		90,00 €
13	Mariage M. et Mme Cengiz ARINLIK	11-avr	687,00 €	343,50 €	360,50 €
14	Mr Mme KREPPI	19-avr	150,00 €	75,00 €	92,00 €
16	Association A.F.F.J.	03-mai	50,00 €		50,00 €
17	I.C.E. Mme Anne GUILLIER	9-10 mai	956,00 €	478,00 €	384,00 €
18	CONCORDIA	17-mai	372,00 €		280,00 €
19	M. WURTZ Jacky et M. SCHWEGER Jacky	24-mai	340,00 €	170,00 €	170,00 €

20	Théâtre de la Cour au Jardin	5-6-7-juin	750,00 €		645,00 €
21	Mariage M. Parmentier Emmanuel et Mlle Louis Virginie	13-juin	702,00 €	351,00 €	360,50 €
22	Mariage M. Franckie Strebler	20-juin	558,00 €	279,00 €	289,00 €
23	Mariage Mme Nathalie HOEFFLER	27-juin	558,00 €	279,00 €	546,00 €
	Mariage Mme Nathalie HOEFFLER	27-juin			125,00 €
24	Mariage Mme BOURGON (M. HELMER)	04-juil	265,00 €	170,00 €	128,00 €
25	Mariage M. Antoine JOLY Mme Amélie LAUGEL	18-juil	687,00 €	343,50 €	483,50 €
26	Mariage M. Emmanuel BERGER	22-août	717,00 €	358,50 €	617,50 €
27	Mariage M. Sébastien SCHROEDER	05-sept	495,00 €	247,50 €	262,50 €
28	Associations des Amis des fleurs, fruits et jardins	26-27-sept	298,00 €	149,00 €	155,00 €
29	Fiançailles YLDIRIM Acenya	17-oct	525,00 €	262,50 €	307,50 €
30	Musique Municipale Oberbronn, Zinswiller	24-oct	798,00 €	399,00 €	407,00 €
31	Bourse au vêtement APE2CMN	31-01-nov	684,00 €	342,00 €	171,00 €
32	Association Avicole	21-22-nov	674,00 €	337,00 €	341,00 €
33	Paroisse Protestante	29-nov	652,00 €	326,00 €	326,00 €
34	Amicale des Sapeurs- Pompiers	05-déc	582,00 €	291,00 €	361,00 €
35	Communauté de Commune M. Fernand FEIG	10-déc	478,00 €		478,00 €
36	Mme Cathy BAUER	12-déc	340,00 €	170,00 €	174,00 €
37	CONCORDIA	13-déc	250,00 €		250,00 €
38	Réseau Animations Intercommunal	Annuelle	6 097,94 €		6 097,94 €
39	M. EFE Fettah	31-déc	270,00 €		272,00 €
			<b>23 720,94 €</b>	7 524,00 €	17 666,50 €
			<b>Total Encaissé</b>	<b>25 190,50 €</b>	

Au niveau de la location des salles, le planning est déjà chargé et des démarches sont en cours pour renforcer cette activité. A ce jour, 27 dates ont été confirmées et devraient engendrer une recette prévisionnelle de 20.734,94 € sur l'exercice 2016.

### Les perspectives 2016 :

- Au niveau de la saison culturelle, l'équipe du Moulin 9 et la Commission Culture proposent un programme de qualité, accessible et diversifié afin de satisfaire toutes les attentes.

- Il est proposé de concentrer cette saison sur la musique sous de nombreuses formes (classique, jazz, rock, pop, humoriste...)
- Le Relais Culturel – Moulin 9, poursuivra bien son travail culturel en lien avec le Conseil Départemental.
- Développement de prestations d'accueil de séminaires,
- Un budget de 50.000 € est affecté par le Casino dans le cadre de la renégociation de la DSP, au paiement direct des cachets de spectacles, sachant que le reste des frais incombent au budget du Moulin 9.
- Comme proposé en Commission Culture des travaux de réaménagements du site de la Guinguette seront entrepris (réfection du toit).
- L'exposition Imagin'Air sera reconduite en 2016 sur la base d'un budget de 5.000 € et aura pour thème "Les légumineuses". A noter qu'un travail avec les écoles est déjà entrepris.
- Le cycle de conférences se poursuivra en Automne 2016 tout comme le maintien du forum sur la santé.
- Le Concert des Noëlies complètera les animations proposées par l'Office du Tourisme durant le temps de Noël.
- La quatrième, et dernière, saison d'accueil de la résidence d'artistes associés « Rendre la Ville culturelle » avec le « Théâtre Lumière » se poursuivra sur une base de 6 lectures publiques gratuites dans différents lieux comme : le rocher de la Liese, la Salle Mandel du Moulin 9, Salle de Musique ou encore à la Guinguette.

**Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de ce bilan.**

### **11. Projet d'extension du gymnase Municipal : Adoption du Projet Définitif - Validation du Dossier de Consultation des Entreprises et demande de subventions.**

Mme le Maire expose :

Le Conseil Municipal a approuvé lors de la séance du 15 Décembre 2015 l'Avant- Projet Sommaire du projet de construction d'une salle spécialisée pour des disciplines telles que la gymnastique, les arts martiaux et autres activités (yoga, qi-gong, etc..) pour un montant de travaux estimé à 1.137.800 € HT.

Suite à la présentation du projet aux futurs utilisateurs (associations, écoles et services municipaux) en date du 25 janvier 2016, des observations ont été formulées, notamment sur le rideau de séparation à enroulement préconisé.

En effet, l'installation d'un tel équipement ne permet pas d'abaisser suffisamment le son entre les deux espaces de la salle et empêcherait le fonctionnement simultané d'activités différentes. Les autres aménagements (vestiaires, rangements, etc...) répondent correctement aux besoins des utilisateurs.

Le Comité de pilotage a chargé l'équipe de maîtrise d'œuvre d'étudier les différentes options pour l'installation d'une cloison acoustique amovible. En date du 22 février 2016, les variantes ont été analysées (surcoût entre 59.000 € et 210.000 € HT) et l'option d'une cloison ouvrante sur la totalité de la hauteur est retenue avec stockage des éléments de parois sur les côtés de la salle (surcoût d'environ 79.000 € HT, en tenant compte d'une adaptation nécessaire de la centrale d'air). La modularité de la salle ne pourra cependant être modifiée qu'une ou deux fois par semaine vu la manutention délicate (pas d'automatisation possible pour ce type de cloison).

Le planning d'occupation des futurs locaux devra donc être judicieusement calé en fonction de cette contrainte avec les utilisateurs.

L'équipe de maîtrise d'œuvre a par conséquent tenu compte de cette demande dans les études détaillées et définitives.

Les travaux se décomposeraient en différents lots techniques estimés comme suit :

<b>Lots</b>	<b>Montants H.T.</b>
1 TERRASSEMENT-GROS ŒUVRE-DEMOLITIONS	305.000 €
2 AMENAGEMENTS EXTERIEURS	46.000 €
3 ECHAFAUDAGE	16.000 €
4 CHARPENTE BOIS	67.000 €
5 COUVERTURE EN BACS ACIER	59.000 €
6 ETANCHEITE	73.000 €
7 MENUISERIE EXTERIEURE ALU	68.200 €
8 SERRURERIE – FERRONNERIE	34.800 €
9 ISOLATION THERMIQUE EXTERIEURE	49.000 €
10 ELECTRICITE	75.000 €
11 CHAUFFAGE-VENTILATION	114.000 €
12 INSTALLATION SANITAIRE	39.000 €
13 PLATRERIE-PLAFONDS SUSPENDUS	34.000 €
14 MENUISERIE INTERIEURE	52.000 €
15 CHAPE-CARRELAGE	40.000 €
16 REVETEMENT DE SOL	39.000 €
17 PEINTURE INTERIEURE	28.000 €

18 MUR MOBILE	58.000 €
19 NETTOYAGE DE MISE EN SERVICE	3.000 €
<b>MONTANT DES TRAVAUX</b>	<b>1.200.000 € H.T.</b>

Les honoraires de maîtrise d'œuvre relatifs à cette opération sont actualisés suivant le montant estimatif définitif des travaux et s'élèveraient à **120.000 € HT soit un taux de rémunération de 10%** (taux ramené de 11 % au stade de l'avant-projet sommaire, à 10 %).

Les frais divers se décomposent comme suit :

Nature des frais divers	Montants H.T.
Contrôle technique	5.600 €
Coordination SPS	2.395 €
Etude de sol	3.450 €
<b>MONTANT DES FRAIS</b>	<b>11.445 € H.T.</b>

auxquels il conviendra de rajouter les assurances dommages ouvrages et tous risques chantier à contracter.

**Le montant total de l'opération s'élève par conséquent au stade de l'APD à :**  
**1.331.445,00 € H.T., soit 1.597.734,00 € T.T.C.**

avec un plan de financement prévisionnel s'établissant comme suit :

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
<b>Travaux – Frais divers</b>		<b>Conseil Départemental</b>	160.000,00 €
<i>Construction H.T.</i>	1.200.000,00 €	Contrat de Territoire 2014-2016	(enveloppe maximale)
<i>Coordination SPS H.T.</i>	2.395,00 €		
<i>Contrôle Technique H.T.</i>	5.600,00 €	<b>Réserve Parlementaire - Député</b>	20.000,00 €
<i>Etude de sol H.T.</i>	3.450,00 €		
		<b>DETR 2016</b> (20% minimum sollicités)	266.289,00 €
<b>Honoraires H.T.</b>	120.000,00 €		
		<b>DISPL 2016</b> (montant calculé en fonction de la limite de 80% d'aides publiques) Taux de 46,48 %	618.867,00 €
		<b>Fonds propres Ville, dont :</b>	
		20% minimum obligatoires	266.289,00 €
		20% correspondants à la TVA	266.289,00 €
<b>TOTAL DEPENSES H.T.</b>	<b>1.331.445,00 €</b>		
<b>TVA 20%</b>	<b>266.289,00 €</b>		
<b>TOTAL DEPENSES T.T.C.</b>	<b>1.597.734,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1.597.734,00 €</b>

Il est proposé au Conseil Municipal :



a) d'approuver l'avant-projet détaillé et définitif pour un montant de travaux estimé à 1.200.000 € HT, le plan de financement prévisionnel, ainsi que le dossier de consultation des entreprises y relatif ;

b) d'approuver le montant définitif des honoraires de maîtrise d'œuvre au montant de 120.000 € HT soit un taux réactualisé à 10%, et d'autoriser Mme le Maire à signer un avenant N°1 au contrat de maîtrise d'œuvre correspondant ;

c) d'autoriser Mme le Maire à procéder à la consultation des entreprises sur la base des différents lots techniques figurant dans l'avant-projet détaillé et définitif ainsi qu'à la signature des marchés de travaux correspondants ;

d) de solliciter les subventions :

- auprès du Conseil Départemental dans le cadre du projet déjà inscrit au Contrat de Territoire 2014-2016,
- au titre de la D.E.T.R. 2016,
- au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (enveloppe nouvellement créée par l'Etat pour 2016) ;
- au titre de la réserve parlementaire.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation 18 mars 2016,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 23 mars 2016,

Vu la présentation de l'avant-projet détaillé et définitif,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

a) d'approuver l'avant-projet détaillé et définitif pour un montant de travaux estimé à 1.200.000 € HT, le plan de financement prévisionnel exposé ci-dessus, ainsi que le dossier de consultation des entreprises y relatif ;

b) d'approuver le montant définitif des honoraires de maîtrise d'œuvre au montant de 120.000 € HT soit un taux réactualisé à 10%, et d'autoriser Mme le Maire à signer un avenant N°1 au contrat de maîtrise d'œuvre correspondant ;

c) d'autoriser Mme le Maire à procéder à la consultation des entreprises sur la base des différents lots techniques figurant dans l'avant-projet détaillé et définitif ainsi qu'à la signature des marchés de travaux correspondants ;

d) de solliciter les subventions :

- auprès du Conseil Départemental dans le cadre du projet déjà inscrit au Contrat de Territoire 2014-2016,
- au titre de la D.E.T.R. 2016,
- au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (enveloppe nouvellement créée par l'Etat pour 2016) ;
- au titre de la réserve parlementaire.

**11/2. Projet d'extension du gymnase Municipal - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Contrat de Territoire 2014-2016.**

Mme le Maire expose :

Dans le cadre de sa délibération du 28 Octobre 2013, le Conseil Municipal avait proposé d'inscrire le projet d'extension du Gymnase du Montrouge au Contrat de Territoire 2014-2016 pour un montant de 550.000,00 € H.T.

Considéré comme projet structurant, le projet avait été retenu par le Conseil Départemental avec une subvention prévisionnelle de 200.000 €. Conformément à la nouvelle politique de subventionnement mise en place en Juillet 2015, le Conseil Départemental pratiquera une minoration de 20% sur le montant de la subvention annoncée, soit une participation escomptée de 160.000 €.

Suite à l'adoption de l'avant-projet détaillé en séance du 30 Mars 2016 pour un montant de 1.320.000,00 € H.T. (travaux + honoraires 10%), il y a lieu de solliciter à nouveau le Conseil Départemental au titre de la demande de subvention, même si le projet a déjà été retenu au Contrat de Territoire.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération tient compte du montant révisé de la participation escomptée et se décline comme suit :

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
<b>Travaux – Frais divers</b>		<b>Conseil Départemental</b>	160.000,00 €
<i>Construction H.T.</i>	1.200.000,00 €	Contrat de Territoire 2014-2016	(enveloppe maximale)
<i>Coordination SPS H.T.</i>	2.395,00 €		
<i>Contrôle Technique H.T.</i>	5.600,00 €	<b>Réserve Parlementaire - Député</b>	20.000,00 €

<i>Etude de sol H.T.</i>	3.450,00 €		
		<b>DETR 2016</b> (20% minimum sollicités)	266.289,00 €
<b>Honoraires H.T.</b>	120.000,00 €		
		<b>DISPL 2016</b> (montant calculé en fonction de la limite de 80% d'aides publiques) Taux de 46,48 %	618.867,00 €
		<b>Fonds propres Ville, dont :</b>	
		20% minimum obligatoires	266.289,00 €
		20% correspondants à la TVA	266.289,00 €
<b>TOTAL DEPENSES H.T.</b>	<b>1.331.445,00 €</b>		
<b>TVA 20%</b>	<b>266.289,00 €</b>		
<b>TOTAL DEPENSES T.T.C.</b>	<b>1.597.734,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1.597.734,00 €</b>

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation 18 mars 2016,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 23 mars 2016,

Vu l'avant-projet détaillé définitif adopté par le Conseil Municipal en sa séance du 30 Mars 2016,

Vu l'inscription préalable du projet au Contrat de Territoire 2014-2016 du Conseil Départemental,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

a) de solliciter le Conseil Départemental dans le cadre de la réalisation de l'extension du Gymnase du Montrouge, en vue de l'attribution d'une subvention de 160.000 € au titre du Contrat de Territoire 2014-2016 ;

b) d'autoriser Mme le Maire ou son représentation à signer tout document ou tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

**11/3. Projet d'extension du gymnase Municipal - Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire.**

Mme le Maire expose :

Dans le cadre du projet d'extension du Gymnase du Montrouge, arrêté à un montant de travaux de 1.200.000 € H.T. au stade de l'avant-projet détaillé (honoraires 10% en sus) il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une participation au titre de la réserve parlementaire dont dispose M. le Député de la circonscription.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération se décline comme suit :

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
<b>Travaux – Frais divers</b>		<b>Conseil Départemental</b>	160.000,00 €
<i>Construction H.T.</i>	1.200.000,00 €	Contrat de Territoire 2014-2016	(enveloppe maximale)
<i>Coordination SPS H.T.</i>	2.395,00 €		
<i>Contrôle Technique H.T.</i>	5.600,00 €	<b>Réserve Parlementaire - Député</b>	20.000,00 €
<i>Etude de sol H.T.</i>	3.450,00 €		
		<b>DETR 2016</b> (20% minimum sollicités)	266.289,00 €
<b>Honoraires H.T.</b>	120.000,00 €		
		<b>DISPL 2016</b> (montant calculé en fonction de la limite de 80% d'aides publiques) Taux de 46,48 %	618.867,00 €
		<b>Fonds propres Ville, dont :</b>	
		20% minimum obligatoires	266.289,00 €
		20% correspondants à la TVA	266.289,00 €
<b>TOTAL DEPENSES H.T.</b>	<b>1.331.445,00 €</b>		
<b>TVA 20%</b>	<b>266.289,00 €</b>		
<b>TOTAL DEPENSES T.T.C.</b>	<b>1.597.734,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1.597.734,00 €</b>

#### DELIBERATION

#### Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation 18 mars 2016,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 23 mars 2016,

Vu l'avant-projet détaillé définitif adopté par le Conseil Municipal en sa séance du 30 Mars 2016,

Après en avoir délibéré,

#### décide à l'unanimité :

a) de solliciter M. le Député de la Circonscription pour une participation au titre de la réserve parlementaire dans le cadre du projet d'extension du Gymnase du Montrouge dont le montant des travaux est arrêté à 1.200.000 € H.T. (hors honoraires 10%) ;

b) d'autoriser Mme le Maire ou son représentation à signer tout document ou tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

#### **11/4. Projet d'extension du gymnase Municipal - Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public.**

Mme le Maire expose :

Le Gouvernement s'est engagé en faveur du soutien à l'investissement public local, au travers d'une dotation supplémentaire, créée par l'article 159 de la Loi de Finances pour 2016.

Outre la D.E.T.R., l'Etat mobilisera deux enveloppes dédiées soit à l'accompagnement des grands projets d'investissement des communes et EPCI à fiscalité propre, soit au soutien des communes remplissant un rôle de bourg-centre.

- une première enveloppe de 42,387 millions d'€ pour la Région ACAL, accessibles à toutes les communes ayant des projets d'investissement dans les 7 domaines d'intervention prévus :
  - la rénovation thermique ;
  - la transition énergétique ;
  - le développement des énergies renouvelables ;
  - la mise aux normes des équipements publics ;
  - le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ;
  - le développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements ;
  - la réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Les dossiers concernant cette première enveloppe pourront être déposés tout au long de l'année 2016.

- la seconde enveloppe de 34,820 millions d'€ pour la Région ACAL, pour les communes de moins de 50.000 habitants exerçant des fonctions de bourg-centre, ou de leur EPCI d'appartenance, et ayant un projet global de développement du territoire.

Parmi les exemples de projets déclarés éligibles figure notamment, la création, l'aménagement, la rénovation de bâtiments et équipements municipaux ou communautaires liés aux services publics, dont les équipements culturels, de santé, sportifs ou de loisirs.

Les crédits seront mobilisés dans le cadre de deux appels à projets dont le premier déjà en cours impose un dépôt des dossiers au 19 Avril prochain, le second étant lancé fin Juin avec une date limite de dépôt au 15 Septembre 2016.

Les crédits sont cumulables avec toutes les subventions de droit commun de l'Etat, mais les projets doivent impérativement être engagés avant le 31 Décembre 2016.

Cela signifie que les projets à déposer doivent être à un niveau de maturité suffisant pour que les travaux soient réalisés dès l'année 2016.

Le projet d'extension du Gymnase du Montrouge arrêté à un montant de travaux de 1.200.000 € H.T. au stade de l'avant-projet détaillé définitif (honoraires 10% en sus),

s'inscrivant dans les critères de la seconde enveloppe, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une participation au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération, adopté par le Conseil Municipal, se décline comme suit :

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
<b>Travaux – Frais divers</b>		<b>Conseil Départemental</b>	160.000,00 €
<i>Construction H.T.</i>	1.200.000,00 €	Contrat de Territoire 2014-2016	(enveloppe maximale)
<i>Coordination SPS H.T.</i>	2.395,00 €		
<i>Contrôle Technique H.T.</i>	5.600,00 €	<b>Réserve Parlementaire - Député</b>	20.000,00 €
<i>Etude de sol H.T.</i>	3.450,00 €		
		<b>DETR 2016</b> (20% minimum sollicités)	266.289,00 €
<b>Honoraires H.T.</b>	120.000,00 €		
		<b>DISPL 2016</b> (montant calculé en fonction de la limite de 80% d'aides publiques) Taux de 46,48 %	618.867,00 €
		<b>Fonds propres Ville, dont :</b>	
		20% minimum obligatoires	266.289,00 €
		20% correspondants à la TVA	266.289,00 €
<b>TOTAL DEPENSES H.T.</b>	<b>1.331.445,00 €</b>		
<b>TVA 20%</b>	<b>266.289,00 €</b>		
<b>TOTAL DEPENSES T.T.C.</b>	<b>1.597.734,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1.597.734,00 €</b>

### DELIBERATION

#### Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation 18 mars 2016,

Vu le nouveau dispositif de soutien à l'investissement local,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 22 mars 2016,

Vu l'avant-projet détaillé définitif adopté par le Conseil Municipal en sa séance du 30 Mars 2016,

Après en avoir délibéré,

#### **décide à l'unanimité :**

a) de solliciter une participation au titre de la seconde enveloppe de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local dans le cadre du projet d'extension du Gymnase du Montrouge dont le montant des travaux est arrêté à 1.200.000 € H.T. (hors honoraires 10%) ;

b) d'autoriser Mme le Maire ou son représentation à signer tout document ou tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

## **12. Affaires financières et immobilières diverses.**

### **12/1. CCAS : Demande de subvention de fonctionnement.**

Mme le Maire expose :

Dans le cadre des activités liées au CCAS et aux activités « Qualité de Vie », le CCAS sollicite annuellement une subvention d'équilibre nécessaire à son fonctionnement.

En 2015, la subvention prévisionnelle aura porté sur 65.386,81 €, se décomposant comme suit :

- subvention de mise à disposition de personnel : 43.500,00 €
- subvention d'équilibre : 21.886,81 €

Compte tenu des réalisations du CCAS, le montant global versé en 2015 s'est élevé à 53.601,46 €.

Au titre de l'exercice 2016, la demande de subvention porte sur 67.137,62 €, et s'articule comme suit :

- subvention de mise à disposition de personnel : 41.650,00 €
- subvention d'équilibre : 25.487,62 €.

Les raisons principales de l'augmentation de la subvention par rapport à 2015 concernent l'ajustement des subventions versées, la revalorisation du colis de Noël des aînés, les animations et spectacles prévus (Grands Séniors, etc...) ainsi que les frais de réception en découlant.

Au vu des actions menées par le CCAS et le service Qualité de Vie, il est proposé d'accorder une suite favorable à cette demande de subvention.

Mme le Maire rappelle qu'un système d'avances au titre des mois de Janvier à Mars à hauteur de 5.000 € mensuels avait été instauré par le passé compte tenu des besoins en trésorerie du CCAS avant le vote de son budget primitif.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 18 Mars 2016,

Vu le bilan 2015 concernant l'utilisation de la subvention accordée,

Vu la demande de subvention de fonctionnement sollicitée au titre de l'exercice 2016,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 22 Mars 2016,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

a) d'accorder une subvention prévisionnelle de 67.137,62 € au CCAS pour l'exercice 2016 ;

b) de voter les crédits nécessaires au Budget Primitif 2016 à l'article 657362.

c) de maintenir le versement des avances mensuelles de 5.000,00 € au titre des mois de Janvier - Février et Mars compte tenu des besoins en trésorerie du CCAS avant le vote de son budget primitif.

**12/2. Musique Municipale - Demande de subvention de fonctionnement 2016.**

Mme le Maire expose :

En 2010 la Ville avait signé une convention de partenariat avec la Musique Municipale.

Par le biais de cette convention, la Musique Municipale prend en charge les frais de fonctionnement courant (partitions, jetons de présence...) ainsi que les frais de personnel occasionnés par le directeur en lieu et place de la Ville. En contrepartie, l'association se voit attribuer une subvention de fonctionnement.

En 2015, la subvention de fonctionnement avait été fixée à 15.000,00 €, pour des dépenses réalisées à hauteur de 15.161,16 €.

Pour mémoire, une subvention complémentaire d'un montant de 3.000,00 € avait été accordée par délibération du 19 octobre, se répartissant comme suit :

- 1.500,00 € au titre de la révision de 2 timbales ;
- 1.500,00 € pour l'acquisition de cravates et chemises en vue de l'uniformisation de l'ensemble des tenues suite à l'arrivée de nouveaux membres

Le Conseil Municipal avait également pris acte que la Musique Municipale intégrera la révision de deux autres timbales dans sa demande de subvention au titre de l'exercice 2016.

Ainsi, la demande de subvention au titre de l'exercice 2016 porte sur 16.300,00 €, selon le budget prévisionnel présenté par la présidente de l'association, Mme Fabienne MARTIN.



Compte tenu des impératifs de paiement des cotisations sociales, il est proposé de maintenir le principe du versement des avances (4 versements de 700 € au titre des mois de janvier à avril), dans l'attente du vote du budget primitif.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation 18 Mars 2016,

Vu le bilan 2015 concernant l'utilisation de la subvention accordée,

Vu la demande de subvention de fonctionnement sollicitée au titre de l'exercice 2016,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 23 Mars 2016,

Après en avoir délibéré,

**décide à la majorité de voix pour – 1 abstention (Mme PFUND) :**

a) d'accorder une subvention de 16.300,00 € à la Musique Municipale pour l'exercice 2016 ;

b) de voter les crédits nécessaires dans le cadre du Budget Primitif 2016 à l'article 6574 ;

c) de verser la subvention par avances de 700,00 € au titre des mois de Janvier - Février - Mars et Avril, soit 2.800 €, et le solde de 13.500,00 € après l'adoption du Budget Primitif 2016.

**12/3. Demande de subvention de fonctionnement de l'OCSL – Exercice 2016.**

Mme le Maire expose :

Au titre de 2015, la Ville avait été sollicitée initialement par l'OCSL pour une subvention de fonctionnement à hauteur de 5.120,00 €.

Le Conseil Municipal avait finalement validé une subvention de 3.800,00 €, destinée à soutenir uniquement l'action "Nuit du Feu", comprenant les frais de l'orchestre (1.000 €), d'assurance (600 €), de sécurité (1.700 €) et de la SACEM (500 €).

Au titre de la Nuit du Feu 2016, l'OCSL sollicite une subvention de 3.800,00 € pour couvrir les frais en découlant, soit :

- Assurance RC : **600,00 €**
- Orchestre Nuit du Feu : **1.000,00 €**

- Sécurité Nuit du Feu : **1.700,00 €**
- Sacem Nuit du Feu : **500,00 €**

et 120,00 € au titre de l'adhésion FNOM.

Il est proposé au Conseil Municipal d'y réserver une suite favorable, et d'attribuer ainsi une subvention de fonctionnement de 3.920,00 € au titre de l'exercice 2016.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 18 Mars 2016,

Vu la demande formulée par l'O.C.S.L. en date du 16 Mars 2016,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 22 Mars 2016,

Après en avoir délibéré,

**décide à la majorité de voix pour – 1 abstention (M. KOTLENGA) :**

- a) d'attribuer une subvention de 3.920,00 € à l'O.C.S.L. au titre de l'exercice 2016 ;
- b) de voter les crédits nécessaires dans le cadre du Budget Primitif 2016 à l'article 6574.

*Mme le Maire remercie l'équipe de l'O.C.S.L. pour sa présence aux côtés de la Commune dans le cadre des manifestations organisées tout au long au l'année.*

**12/4. Convention relative à l'organisation de la buvette et du vestiaire du Moulin 9 pour la saison culturelle 2016-2017.**

Dans le cadre de la prochaine saison culturelle du Moulin 9, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer dès à présent sur le renouvellement de la convention passée avec l'O.C.S.L. pour le service de buvette et vestiaire, sachant que l'actuelle convention est en vigueur jusqu'au 21 Mai 2016 inclus.

Depuis la reprise en régie, ces prestations sont en effet assurées par l'O.C.S.L., présidé par M. Christian KOTLENGA.

Pour rappel, cette convention liste les missions de l'association, le calendrier des manifestations, les modalités en cas d'annulation, les démarches à réaliser, les obligations en termes d'assurance et les conditions de mise à disposition du site.

A ce sujet, il est proposé d'accorder gracieusement la mise à disposition des locaux nécessaires à la mise en place de ces services, afin de garantir les mêmes conditions d'exploitations que par le passé.

## DELIBERATION

### Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme le Maire, par référence à la note de présentation 18 Mars 2016,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 22 Mars 2016,

Après en avoir délibéré,

#### **décide à la majorité de voix pour – 1 abstention (M. KOTLENGA) :**

- a) de renouveler à l'issue de l'échéance du 21 Mai 2016, la convention avec l'association l'O.C.S.L. pour l'organisation du vestiaire et de la buvette du Moulin 9 dans le cadre de la saison culturelle 2016-2017 ;
- b) d'autoriser, dans le cadre de ce renouvellement de convention, la mise à disposition gracieuse du site et des équipements présents.
- c) d'autoriser Mme le Maire ou son représentation à signer tout document ou tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

#### **12/5. Convention relative à l'organisation des Guinguettes**

La Commune de Niederbronn-les-Bains, par le biais du Relais Culturel Le Moulin 9, organise des guinguettes au Herrenberg du 05 Juillet au 30 Août 2016 afin d'animer la vie de la station touristique.

Dans ce cadre, il était fait appel à l'association du Minigolf Club de Niederbronn-les-Bains pour l'accueil des groupes et du public, et l'organisation d'une buvette, sous le couvert d'une convention.

Le service ayant été parfaitement assuré ces 5 dernières années, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Mme le Maire à reconduire la convention y relative avec cette même association, représentée par M. Alexandre KREBS, Président.

La convention a pour but de lister les missions de l'association, le calendrier des manifestations, les modalités en cas d'annulation, les démarches à réaliser, les obligations en termes d'assurance et les conditions de mise à disposition du site.

Il est proposé de maintenir la mise à disposition gracieuse du site au Minigolf Club, afin de garantir les mêmes conditions d'exploitation que celles octroyées les années précédentes.

## DELIBERATION

### Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme le Maire, par référence à la note de présentation du 18 Mars 2016,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 22 Mars 2016,

Après en avoir délibéré,

#### décide à l'unanimité :

a) d'autoriser Mme le Maire à signer une convention avec l'association « le Minigolf Club » pour l'organisation des guinguettes du 05 Juillet au 30 Août 2016 inclus ;

b) d'autoriser, dans le cadre de ce renouvellement de convention, la mise à disposition gracieuse du site et des équipements présents.

c) d'autoriser Mme le Maire ou son représentation à signer tout document ou tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

### **12.6 / Admissions en non-valeur**

Mme le Maire expose :

La Ville est sollicitée par Mme la Trésorière pour l'admission en non-valeur de créances émises au Budget Principal, pour un montant global de 135,57 €.

- Titre n°221/2010, concernant des redevances pour le service d'accueil périscolaire
- Titre n°1260/2010, concernant des frais de nettoyage suite à des actes de vandalisme

- Titre n°1091/2011, concernant des droits de place pour implantation d'un panneau publicitaire.

Les dossiers des intéressés ont été clôturés pour insuffisance d'actif dans le cadre d'une liquidation judiciaire (Titres n°221/2010 et 1091/2011), et sur décision d'effacement de dette proposée par la commission de surendettement (Titre n° 1260/2010).

Il est proposé au Conseil Municipal de prononcer l'admission en non-valeur de ces créances non recouvrées.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation 18 mars 2016,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 23 mars 2016,

Après en avoir délibéré,

**décide à la majorité de voix pour – 1 abstention (Mme ARMAND) :**

a) de prononcer l'admission en non-valeur des créances non recouvrées selon proposition de Mme la Trésorière pour un montant global de 135,57 € ;

b) d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer tout document dans ce cadre ;

**prend acte :**

que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Principal de l'exercice 2016.

**12/7. Amortissement des subventions d'équipement versées.**

Mme le Maire expose :

Suite à la parution du décret n° 2015-1846 du 29 décembre 2015 modifiant la durée maximale des amortissements des subventions d'équipement versées par les communes et leurs établissements publics, il convient d'actualiser les durées d'amortissements définies par délibération du 28 mars 2006.

Par ailleurs, les subventions d'équipement versées ne sont plus amorties en fonction de la nature publique ou privée du bénéficiaire de la subvention, mais de la nature du bien subventionné, selon les durées maximales suivantes :

- Biens mobiliers, matériel ou études : 5 ans
- Biens immobiliers ou installations : 30 ans
- Projets d'infrastructure d'intérêt national : 40 ans
- Aides à l'investissement des entreprises ne relevant d'aucune des catégories précédentes : 5 ans

Il appartient au Conseil Municipal de fixer librement les conditions d'amortissement, dans le respect desdites durées maximales.

Ainsi, il est proposé d'adopter les durées d'amortissement suivantes :

<b>Montant de la subvention</b>	<b>Inférieur à 760 €</b>	<b>Supérieur à 760 €</b>
<b>Biens mobiliers, matériel ou études</b> (durée maximum = 5 ans)	1 an	5 ans
<b>Biens immobiliers ou installations</b> (durée maximum = 30 ans)	1 an	5 ans
<b>Projets d'infrastructure d'intérêt national</b> (durée maximum = 40 ans)	1 an	5 ans
<b>Aides à l'investissement des entreprises ne relevant d'aucune des catégories précédentes</b> (durée maximum = 5 ans)	1 an	5 ans

Dans le cas des subventions d'investissement versées par acomptes successifs, il y aura lieu de prendre en compte le montant global versé sur l'exercice comptable.

#### DELIBERATION

#### Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 18 mars 2016,

Vu le décret n° 2015-1846 du 29 décembre 2015 modifiant la durée des amortissements des subventions d'équipement versées par les communes et leurs établissements publics,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 23 mars 2016,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

a) d'appliquer ces nouvelles durées d'amortissement aux subventions d'équipement versées à compter du 01/04/2016 ;

b) de conserver la durée d'amortissement initiale pour les subventions d'équipement versées avant cette date.

**12/8. Piscine les Aqualies - Instauration de tarifs relatifs à la location de vélos à assistance électrique.**

Lors de séance du 8 février 2016, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à Movelo Alsace, le réseau de stations de location de vélos à assistance électrique (VAE).

Il y a lieu de fixer les tarifs de location des vélos, en vue du lancement de la saison au 1<sup>er</sup> avril 2016.

La station de location étant implantée à la piscine municipale Les Aqualies, la gestion de la station de location et l'encaissement des recettes dues par les usagers pourrait se faire à travers la régie de recettes des Aqualies.

Le réseau MOVELO ALSACE a fixé les tarifs de location suivants :

- 13,00 € TTC la ½ journée ;
- 20,00 € TTC la journée ;

sachant que les stations sont libres d'instaurer des tarifs réduits.

Par ailleurs, afin de dynamiser le réseau, un partenariat a été conclu avec la MGEN, accordant une réduction de 10% sur la location d'un vélo à assistance électrique à la journée (soit 18,00 € la location au lieu de 20,00 €) pour les porteurs de la carte MGEN+ Alsace Lorraine.

Cette offre est valable toute l'année selon ouverture des stations, sur réservation et sur présentation de la carte en cours de validité.

Il est proposé au Conseil Municipal de s'aligner sur ces tarifs, afin de rester en cohérence avec le plan de communication mis en œuvre par Movélo.

Ainsi, la grille tarifaire se déclinerait comme suit :

Location	Tarif
Location VAE à la ½ journée	13,00 € TTC
Location VAE à la journée	20,00 € TTC
Location VAE à la journée pour les porteurs de la carte MGEN+ Alsace Lorraine <b><u>Offre valable uniquement sur réservation et sur présentation de la carte en cours de validité</u></b>	18,00 € TTC

La recharge des batteries est un service proposé gratuitement aux utilisateurs Movélo, ainsi qu'aux autres utilisateurs de VAE dont les batteries sont compatibles avec les chargeurs de la station.

A noter qu'au moment de la signature d'un contrat de location, la présentation d'une pièce d'identité et le versement d'une caution de 120 € par vélo seront nécessaires.

L'âge minimum requis pour bénéficier d'une location est fixé à 14 ans, sachant que les mineurs doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte.

#### DELIBERATION

#### Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 18 mars 2016,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 23 mars 2016,

Après en avoir délibéré,

#### **décide à l'unanimité :**

- a) d'adopter la grille tarifaire présentée ci-dessus avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2016 ;
- b) soit, de modifier l'arrêté de création de la régie de recettes de la Piscine par le biais d'un avenant, en vue d'y intégrer ce nouveau service et d'encaisser les recettes engendrées, ou de créer une nouvelle régie de recettes ou de créer une régie d'avances et de recettes le cas échéant ;
- c) d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer toute pièce y relative.



**12/9. Maison de l'Archéologie – Mise en place d'un tarif animation dans le cadre de l'opération Amuse Musées 2016.**

Mme le Maire expose :

Dans le cadre de l'opération Amuse Musées 2016, la Maison de l'Archéologie propose d'intégrer un spectacle "le don des pierres" par l'Association "A la Lueur des Contes", destiné à un public familial.

Le spectacle aura lieu le Dimanche 13 Novembre au Moulin 9, et représente un coût global de 1.130,00 €.

Si l'accès à la Maison de l'Archéologie reste gratuit durant l'opération, il est proposé d'instaurer un tarif pour le spectacle de 2,60 € concernant uniquement les adultes.

Un tarif complémentaire de 4,00 € utilisable pour des animations futures est également proposé.

Il est précisé que les dépenses et recettes engendrées par ce spectacle seront prises en compte par le budget de la Maison de l'Archéologie.

**DELIBERATION**

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 18 Mars 2016,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 22 Mars 2016,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

d'instaurer les tarifs suivants :

- 2,60 € au titre du spectacle familial prévu le 13 Novembre 2016 dans le cadre de l'opération Amuse Musées 2016, à appliquer uniquement pour les adultes, l'accès enfants étant gratuit ;
- 4,00 € au titre des animations qui pourront être proposées ultérieurement par la Maison de l'Archéologie.

**12/10. Actualisation des droits de place dans le cadre de foires et marchés.**

Mme le Maire expose :

Lors de sa réunion du 18 février dernier, le groupe de réflexion « Marché du terroir » a dressé le bilan de la saison 2015 et a proposé plusieurs mesures destinées à dynamiser ce rendez-vous mensuel : nouvelle disposition des stands, installation de quelques garnitures pour favoriser la convivialité, pérennisation des animations proposées par l'O.C.S.L., participation des associations locales, distribution du calendrier annuel dans les foyers niederbrunnois...

Il a également été proposé d'accorder la gratuité du droit de place aux producteurs, pour le marché du terroir uniquement.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur ce point.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation 18 mars 2016,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 23 mars 2016,

Après en avoir délibéré,

**décide à la majorité des voix – 1 voix contre (Mme WEISS)**

d'actualiser le tarif des droits de place dans le cadre des foires et marchés comme suit, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2016 :

<b>Droits de place dans les foires et marchés</b>	<b>Tarifs 2016</b>
Marché hebdomadaire : par mètre linéaire et par jour	1,65 €
Lors des 2 foires annuelles : par mètre linéaire et par jour	1,85 €
Branchement électrique : par mètre linéaire et par jour, en sus du droit de place en vigueur	0,10 €
<b>Marché du terroir : par stand incluant le branchement électrique</b>	<b>Gratuité</b>

**12/11. Attribution des lots de construction de la Rue des Sangliers.**

Mme le Maire expose :

Suite à une erreur de reprise de données dans le descriptif des parcelles figurant dans la rédaction de la délibération du Conseil Municipal du 20 Juillet 2015, relative à la cession des 2 terrains de construction de la Rue des Sangliers, il y a lieu de préciser à nouveau le descriptif des lots comme suit :

- Terrain 1 : UB : 7,80 ares (parcelles 333/9 et 335/10) x 12.000 € = 93.600,00 € T.T.C.  
UJ : 2,81 ares (parcelles 333/9 et 335/10) x 800 € = 2.248,00 € T.T.C.

soit une surface globale de 10,61 ares au prix de 95.848,00 € T.T.C.

- Terrain 2 : UB : 5,83 ares (parcelles 336/10 et 338/11) x 12.000 € = 69.960,00 € T.T.C.  
UJ : 1,85 ares (parcelles 336/10 et 338/11) x 800 € = 1.480,00 € T.T.C.  
Agricole : 7,89 ares (parcelle 339/32) x 45 € = 355,05 € T.T.C.

soit une surface globale de 15,57 ares au prix de 71.795,05 € T.T.C.

A l'issue des tirages au sort des 08 et 23 Juillet 2015, les terrains avaient été attribués comme suit :

- Terrain 1 d'une surface de 10,61 ares à M. et Mme Sébastien CROMER, au prix de 95.848,00 € T.T.C., frais de Notaire et autres taxes à leur charge ;
- Terrain 2 d'une surface de 15,57 ares à M. et Mme Guy LIENHART, au prix de 71.795,05 € T.T.C., frais de Notaire et autres taxes à leur charge.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 18 Mars 2016,

Vu l'avis favorable des commissions réunies du 22 Mars 2016,

Par référence à la délibération du Conseil Municipal du 20 Juillet 2015,

Après en avoir délibéré,

**confirme :**

a) le descriptif des 2 lots de construction comme suit :

- Terrain 1 : UB : 7,80 ares (parcelles 333/9 et 335/10) x 12.000 € = 93.600,00 € T.T.C.  
UJ : 2,81 ares (parcelles 333/9 et 335/10) x 800 € = 2.248,00 € T.T.C.

soit une surface globale de 10,61 ares au prix de 95.848,00 € T.T.C.

- Terrain 2 : UB : 5,83 ares (parcelles 336/10 et 338/11) x 12.000 € = 69.960,00 € T.T.C.  
 UJ : 1,85 ares (parcelles 336/10 et 338/11) x 800 € = 1.480,00 € T.T.C.  
 Agricole : 7,89 ares (parcelle 339/32) x 45 € = 355,05 € T.T.C.

soit une surface globale de 15,57 ares au prix de 71.795,05 € T.T.C.

b) sa décision d'attribution des 2 lots aux candidats suivants, suite aux tirages au sort intervenus les 08 et 23 Juillet 2015 :

- Terrain N°1 d'une surface de 10,61 ares, selon descriptif parcellaire et tarifaire présenté ci-dessus, à M. et Mme Sébastien CROMER, domiciliés 1a, rue Bellevue à Niederbronn-les-Bains, au prix global de 95.848,00 € T.T.C., frais de Notaire et autres taxes à leur charge ;
- Terrain N°2 d'une surface de 15,57 ares, selon descriptif parcellaire et tarifaire présenté ci-dessus, à M. et Mme Guy LIENHART, domiciliés 22, rue du Muguet à 67350 UHLWILLER, au prix global de 71.795,05 € T.T.C., frais de Notaire et autres taxes à leur charge ;

c) d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer tout document ou tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **12/12. Remboursement anticipé de prêts structurés.**

Les éléments concernant les modalités, et plus particulièrement le montant de l'indemnité de remboursement n'ayant pas encore été confirmés par la Société de Financement Local, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Mme le Maire à effectuer les démarches nécessaires dans le cadre du refinancement du prêt structuré suivant :

- **TOFIX au capital initial de 1.991.580 € dont l'échéance est fixée au 1<sup>er</sup> Septembre 2018.**

Cet emprunt comporte 2 phases de taux :

→ 1<sup>ère</sup> phase jusqu'au 1<sup>er</sup> Septembre 2007, remboursement en taux fixe à 4,10%

→ 2<sup>ème</sup> phase, remboursement sur taux structurés basés sur la différence entre les indices CMS 2 ans et 20 ans. Tant que la différence entre ces 2 indices est supérieure ou = à 0,30 %, le taux fixe de 4,10% reste en vigueur.

Dans le cas contraire, la formule suivante comportant un coefficient multiplicateur de 5, s'applique :  $6,25\% - 5 \cdot (\text{CMS}_{20} - \text{CMS}_2)$ .

Ce n'est arrivé qu'une fois, en 2008, où le taux était passé à 5,765 %.

DEXIA avait été consulté à plusieurs reprises pour une renégociation, mais l'indemnité de sortie était systématiquement beaucoup trop importante (160.000 €).

La Société de Financement Local avait sollicité la collectivité pour rembourser cet emprunt, sachant qu'une aide sur l'indemnité de remboursement avait été accordée suite au dépôt du dossier en Préfecture le 30 Avril 2015.

Une nouvelle offre de refinancement devrait être proposée par la Société de Financement Local (SFIL).

Le capital restant dû au 1<sup>er</sup> Septembre 2016 s'élève à 281.952,66 €.

L'aide accordée porte sur 1.863,46 €, calculée sur la base d'une indemnité de remboursement de 33.880,93 € (taux 5,50%), et a été notifiée par le Service de Pilotage du Dispositif de Sortie des Emprunts à Risque. Cette aide n'est cependant valable que jusqu'au 15 Avril 2016.

Mme le Maire précise qu'elle tiendra le Conseil Municipal informé de l'offre de refinancement et de la suite réservée à celle-ci.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'autoriser Mme le Maire :

- à effectuer les démarches nécessaires dans le cadre du projet de refinancement du prêt structuré ;
- à accepter le cas échéant l'aide au remboursement anticipé proposée par le Service de Pilotage du Dispositif de Sortie des Emprunts à Risque ;
- à signer le cas échéant avec le Service de Pilotage du Dispositif de Sortie des Emprunts à Risque, une convention définissant les modalités de versement de l'aide ainsi que les modalités de suspension et de restitution de l'aide en cas de non-respect des conditions d'octroi.

#### DELIBERATION

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

d'autoriser Mme le Maire :

- à effectuer les démarches nécessaires dans le cadre du projet de refinancement du prêt structuré ;

- à accepter le cas échéant l'aide au remboursement anticipé proposée par le Service de Pilotage du Dispositif de Sortie des Emprunts à Risque ;
- à signer le cas échéant avec le Service de Pilotage du Dispositif de Sortie des Emprunts à Risque, une convention définissant les modalités de versement de l'aide ainsi que les modalités de suspension et de restitution de l'aide en cas de non-respect des conditions d'octroi.

### **12/13. Demande de participation au titre de la Dotation de Soutien à l'investissement Public Local.**

Mme le Maire expose :

En complément de la D.E.T.R., il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une participation de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local, nouveau dispositif mis en place en 2016 pour certains dossiers.

Le Gouvernement s'est engagé en faveur du soutien à l'investissement public local, au travers d'une dotation supplémentaire, créée par l'article 159 de la Loi de Finances pour 2016.

Outre la D.E.T.R., l'Etat mobilisera deux enveloppes dédiées soit à l'accompagnement des grands projets d'investissement des communes et EPCI à fiscalité propre, soit au soutien des communes remplissant un rôle de bourg-centre.

Compte-tenu des domaines d'interventions, il est proposé de présenter deux dossiers de demande de participation au titre de la première enveloppe.

Les crédits sont cumulables avec toutes les subventions de droit commun de l'Etat, mais les projets doivent impérativement être engagés avant le 31 Décembre 2016.

Cela signifie que les projets à déposer doivent être à un niveau de maturité suffisant pour que les travaux soient réalisés dès l'année 2016.

#### **A) Projet d'aménagement et de sécurisation d'un espace public situé en agglomération concernant le sentier du Grunélius (liaison piétonne entre la Rue des Acacias et la Route de Bitche).**

L'espace public du Grunélius constitue une trame verte entre le quartier résidentiel du Montrouge et le centre-ville. Cette emprise arborée d'environ 50 ares permet aux usagers et notamment aux scolaires d'emprunter, sur environ 300 mètres, un cheminement plus direct entre leur quartier et la gare ferroviaire et routière.

Actuellement les piétons sont obligés de traverser cet espace vert éclairé et non revêtu d'un matériau stabilisé ne leur permettant pas de cheminer en toute sécurité durant la nuit ou lors de périodes pluvieuses.

Il s'agit d'aménager un cheminement en enrobés bitumeux d'une largeur de 1,5 mètres sur une longueur d'environ 200 mètres, d'installer un éclairage et balisage lumineux sur la totalité du tronçon (300 mètres) et de limiter l'accès uniquement aux piétons par la mise en place de potelets métalliques.

Ce projet se décompose comme suit :

- Réalisation du cheminement et pose de potelets : 21.000,00 € H.T.
- Eclairage et balisage de sécurité : 35.733,00 € H.T.

soit globalement 56.733,00 € H.T.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération se décline comme suit :

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
<b>Travaux H.T.</b>		<b>DETR 2016</b>	
<i>Réalisation du cheminement et pose de potelets H.T.</i>	21.000,00 €	(35 % sollicités)	19.856,55 €
<i>Eclairage et balisage de sécurité H.T.</i>	35.733,00 €	<b>DISPL – Enveloppe n°1</b> (montant calculé en fonction de la limite de 80% d'aides publiques - 45 % sollicités)	25.529,85 €
		<b>Fonds propres Ville, dont :</b> 20% minimum obligatoires 20% correspondants à la TVA	11.346,60 € 11.346,60 €
<b>TOTAL DEPENSES H.T.</b>	<b>56.733,00 €</b>		
<b>TVA 20%</b>	<b>11.346,60 €</b>		
<b>TOTAL DEPENSES T.T.C.</b>	<b>68.079,60 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>68.079,60 €</b>

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une participation au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local en vue de la réalisation de ce projet sur l'exercice 2016.

#### DELIBERATION

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation 18 mars 2016,

Vu le nouveau dispositif de soutien à l'investissement local,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 22 mars 2016,

Vu l'avant-projet détaillé adopté par le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

a) de solliciter une participation au titre de la première enveloppe de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local au titre de :

- **l'aménagement et la sécurisation d'un espace public situé en agglomération concernant le sentier du Grunélius** (liaison piétonne entre la Rue des Acacias et la Route de Bitche), pour un montant global de travaux de 56.733,00 € H.T. ;

b) d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération comme suit ;

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
<b>Travaux H.T.</b>		<b>DETR 2016</b>	
<i>Réalisation du cheminement et pose de potelets H.T.</i>	21.000,00 €	(35 % sollicités)	19.856,55 €
<i>Eclairage et balisage de sécurité H.T.</i>	35.733,00 €	<b>DISPL – Enveloppe n°1</b>	
		(montant calculé en fonction de la limite de 80% d'aides publiques - 45 % sollicités)	25.529,85 €
		<b>Fonds propres Ville, dont :</b>	
		20% minimum obligatoires	11.346,60 €
		20% correspondants à la TVA	11.346,60 €
<b>TOTAL DEPENSES H.T.</b>	<b>56.733,00 €</b>		
<b>TVA 20%</b>	<b>11.346,60 €</b>		
<b>TOTAL DEPENSES T.T.C.</b>	<b>68.079,60 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>68.079,60 €</b>

c) de charger Mme le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cet effet, et de l'autoriser à signer toutes pièces dans le cadre de ce dossier.

**B) Agenda d'accessibilité Programmée.**

La Ville prévoit dans le cadre de l'Agenda d'accessibilité programmée concernant la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite des bâtiments communaux (mise aux normes) et la mise aux normes des aménagements urbains, d'engager un montant global de travaux de 196.000,00 € H.T. dans le cadre d'un programme pluriannuel (2016-2021).



Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une participation au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local en vue de la réalisation de ce programme, dont 39.300,00 € T.T.C. sur l'exercice 2016.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération se décline comme suit :

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
<b>Travaux H.T.</b>		<b>Réserve parlementaire – Sénateurs (30 % sollicités)</b>	9.825,00 €
<i>Ecole Maternelle du Petit Pont</i>	17.500,00 €		
<i>Groupe scolaire Hans Haug</i>	8.750,00 €		
<i>Hôtel de Ville</i>	2.750,00 €	<b>DETR 2016 (30 % sollicités)</b>	9.825,00 €
<i>Maison de la Musique et des Associations</i>	1.666,67 €		
<i>Maison des Jeunes</i>	833,33 €		
<i>Locaux RAI – 8 place de l'Hôtel de Ville</i>	1.250,00 €	<b>DISPL – Enveloppe n°1 (montant calculé en fonction de la limite de 80% d'aides publiques - 20 % sollicités)</b>	6.550,00 €
		<b>Fonds propres Ville, dont :</b>	
		20% minimum obligatoires	6.550,00 €
		20% correspondants à la TVA	6.550,00 €
<b>TOTAL DEPENSES H.T.</b>	<b>32.750,00 €</b>		
<b>TVA 20%</b>	<b>6.550,00 €</b>		
<b>TOTAL DEPENSES T.T.C.</b>	<b>39.300,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>39.300,00 €</b>

### DELIBERATION

#### Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation 18 mars 2016,

Vu le nouveau dispositif de soutien à l'investissement local,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 22 mars 2016,

Vu l'avant-projet détaillé adopté par le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

a) de solliciter une participation au titre de la première enveloppe de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local au titre de :

- **l'Agenda d'accessibilité programmée** concernant la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite des bâtiments communaux (mise aux normes) et la mise aux normes des aménagements urbains, et portant sur un montant global de travaux de 196.000,00 € H.T. dans le cadre d'un programme pluriannuel (2016-2021), dont 39.300,00 € T.T.C. prévus en 2016 ;

b) d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération comme suit :

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
<b>Travaux H.T.</b>		<b>Réserve parlementaire – Sénateurs (30 % sollicités)</b>	
<i>Ecole Maternelle du Petit Pont</i>	17.500,00 €		9.825,00 €
<i>Groupe scolaire Hans Haug</i>	8.750,00 €		
<i>Hôtel de Ville</i>	2.750,00 €	<b>DETR 2016 (30 % sollicités)</b>	9.825,00 €
<i>Maison de la Musique et des Associations</i>	1.666,67 €		
<i>Maison des Jeunes</i>	833,33 €		
<i>Locaux RAI – 8 place de l'Hôtel de Ville</i>	1.250,00 €	<b>DISPL – Enveloppe n°1 (montant calculé en fonction de la limite de 80% d'aides publiques - 20 % sollicités)</b>	6.550,00 €
		<b>Fonds propres Ville, dont : 20% minimum obligatoires 20% correspondants à la TVA</b>	6.550,00 € 6.550,00 €
<b>TOTAL DEPENSES H.T.</b>	<b>32.750,00 €</b>		
<b>TVA 20%</b>	<b>6.550,00 €</b>		
<b>TOTAL DEPENSES T.T.C.</b>	<b>39.300,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>39.300,00 €</b>

c) de charger Mme le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cet effet, et de l'autoriser à signer toutes pièces dans le cadre de ce dossier.

**12/14. Agenda d'accessibilité programmée - Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire sénatoriale.**

Mme le Maire expose :

La Ville prévoit dans le cadre de l'Agenda d'accessibilité programmée concernant la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite des bâtiments communaux (mise aux normes) et la mise aux normes des aménagements urbains dans le cadre d'un programme pluriannuel (2016-2021), d'engager un montant global de travaux de 196.000,00 € H.T., dont 39.300,00 € T.T.C. sur l'exercice 2016.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une participation au titre de la réserve parlementaire à disposition des Sénateurs du Bas-Rhin.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération se décline comme suit :

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
<b>Travaux H.T.</b>		<b>Réserve parlementaire – Sénateurs (30 % sollicités)</b>	
<i>Ecole Maternelle du Petit Pont</i>	17.500,00 €		9.825,00 €
<i>Groupe scolaire Hans Haug</i>	8.750,00 €		
<i>Hôtel de Ville</i>	2.750,00 €	<b>DETR 2016 (30 % sollicités)</b>	9.825,00 €
<i>Maison de la Musique et des Associations</i>	1.666,67 €		
<i>Maison des Jeunes</i>	833,33 €		
<i>Locaux RAI – 8 place de l'Hôtel de Ville</i>	1.250,00 €	<b>DISPL – Enveloppe n°1 (montant calculé en fonction de la limite de 80% d'aides publiques - 20 % sollicités)</b>	6.550,00 €
		<b>Fonds propres Ville, dont : 20% minimum obligatoires 20% correspondants à la TVA</b>	6.550,00 € 6.550,00 €
<b>TOTAL DEPENSES H.T.</b>	<b>32.750,00 €</b>		
<b>TVA 20%</b>	<b>6.550,00 €</b>		
<b>TOTAL DEPENSES T.T.C.</b>	<b>39.300,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>39.300,00 €</b>

#### DELIBERATION

#### Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation 18 mars 2016,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 23 mars 2016,

Vu le projet de travaux au titre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée sur la période 2016-2021,

Après en avoir délibéré,

#### décide à l'unanimité :

a) de solliciter une participation au titre de la réserve parlementaire sénatoriale pour l'Agenda d'accessibilité programmée, concernant la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite des bâtiments communaux (mise aux normes) et mise aux normes des aménagements urbains dans le cadre d'un programme pluriannuel (2016-2021) pour un montant global de travaux de 196.000,00 € H.T., dont 39.300,00 € T.T.C. sur l'exercice 2016 ;

b) d'approuver le plan de financement de l'opération comme suit :

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
<b>Travaux H.T.</b>		<b>Réserve parlementaire – Sénateurs (30 % sollicités)</b>	
<i>Ecole Maternelle du Petit Pont</i>	17.500,00 €		9.825,00 €
<i>Groupe scolaire Hans Haug</i>	8.750,00 €		
<i>Hôtel de Ville</i>	2.750,00 €	<b>DETR 2016 (30 % sollicités)</b>	9.825,00 €
<i>Maison de la Musique et des Associations</i>	1.666,67 €		
<i>Maison des Jeunes</i>	833,33 €		
<i>Locaux RAI – 8 place de l'Hôtel de Ville</i>	1.250,00 €	<b>DISPL – Enveloppe n°1 (montant calculé en fonction de la limite de 80% d'aides publiques - 20 % sollicités)</b>	6.550,00 €
		<b>Fonds propres Ville, dont :</b> 20% minimum obligatoires 20% correspondants à la TVA	6.550,00 € 6.550,00 €
<b>TOTAL DEPENSES H.T.</b>	<b>32.750,00 €</b>		
<b>TVA 20%</b>	<b>6.550,00 €</b>		
<b>TOTAL DEPENSES T.T.C.</b>	<b>39.300,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>39.300,00 €</b>

c) de charger Mme le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cet effet, et de l'autoriser à signer toutes pièces dans le cadre de ce dossier.

### **12/15. Renouvellement de la garantie d'emprunts pour l'OPUS 67.**

Mme le Maire expose :

Compte-tenu du contexte favorable en 2015, l'OPUS 67 a souhaité renégocier un certain nombre d'emprunts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations avec effet au 25 Juillet 2015.

Cette démarche n'a aucun effet sur le montant des emprunts souscrits, ni sur la hauteur de la garantie accordée, mais permet de diminuer le coût des emprunts.

La Ville de Niederbronn-les-Bains est ainsi sollicitée pour le renouvellement de la garantie pour les deux emprunts suivants :

- Construction de 20 logements collectifs au lotissement Heidenkopf – Rue Suzanne De Dietrich, d'un montant initial de 512.203,64 €, garanti à hauteur de 45 %, avec un capital restant dû au 06 janvier 2016 de 333.798,79 € ;

- Acquisition – amélioration de 8 logements collectifs Rue Bellevue, d'un montant initial de 272.488,67 €, garanti en totalité, avec un capital restant dû au 06 janvier 2016 de 164.026,42 €.

En vue de la mise en place des avenants aux contrats, l'OPUS 67 doit obtenir préalablement le renouvellement de la garantie de la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal de réitérer la garantie de la commune pour le remboursement des lignes de prêts réaménagés.

## DELIBERATION

### Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme le Maire,

Vu la demande de renouvellement des garanties présentée par l'Office Public d'Urbanisme Social OPUS 67 le 05 février 2016, qui en sa qualité d'emprunteur, a sollicité la Caisse de Dépôts et Consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières des 2 lignes de prêts réaménagés référencés en annexe à la présente délibération ;

Vu les articles L.2252-41 et L. 2252-2 du Code Général des Collectivités Locales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré,

### **décide à l'unanimité :**

#### **Article 1 :**

Le Garant réitère sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencées à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées ».

La garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés.

**Article 2 :**

Les nouvelles caractéristiques financières des Lignes des Prêts Réaménagées sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'Annexe « **Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées** » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant les Lignes des Prêts Réaménagées à taux révisibles indexées sur l'inflation, les taux d'intérêt actuariel annuel mentionnés sont calculés sur la base de l'inflation en France mesurée par la variation sur douze mois de l'indice des prix à la consommation (IPC) de l'ensemble des ménages hors tabac calculé sur l'INSEE (Institut national des statistiques et des études économiques) et publiée, au Journal Officiel.

L'index inflation est actualisé aux mêmes dates que celles prévues pour la révision du taux du Livret A, en fonction du taux d'inflation en glissement annuel publié au Journal Officiel pris en compte par la Banque de France pour calculer la variation du taux du Livret A.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

Le taux de l'indice de révision pour l'inflation au 01/02/2015 est de 0,00% ;

**Article 3 :**

La garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 4 :**

Le conseil s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

## **12/16. Télétransmission des documents budgétaires soumis au contrôle de légalité.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2131-1, L 3131-1 et L 4141-1 ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 Avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 26 Octobre 2005 portant approbation d'un cahier des charges des dispositifs de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et fixant une procédure d'homologation de ces dispositifs ;

Vu l'arrêté du 13 Octobre 2011 modifiant l'arrêté du 26 Octobre 2005 portant approbation d'un cahier des charges des dispositifs de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et fixant une procédure d'homologation de ces dispositifs ;

Par délibération du 2 Février 2009, la Ville a décidé de procéder à la télétransmission des délibérations, arrêtés et contrats, dans le cadre de l'application « FAST-ACTES ».

Une convention précisant la nature et les caractéristiques des actes concernés a été signée en 2009 entre la Ville et l'Etat, représenté par le Préfet de la Région Alsace et du Bas-Rhin.

Le déploiement d'« ACTES budgétaires » est proposé aujourd'hui à la Ville. Cette application, qui concerne les documents budgétaires, a pour objectif d'en moderniser la création, la transmission et le contrôle.

Considérant que la télétransmission des actes budgétaires soumis au contrôle de légalité implique :

- le scellement du flux dans TotEM avant la télétransmission et le respect du format XML ;
- la télétransmission de l'ensemble des documents budgétaires afférents à un exercice à partir du premier document télétransmis ;
- la complétude des actes budgétaires transmis ;
- l'envoi concomitant, via Actes Réglementaire, de la délibération de l'organe délibérant et de la dernière page du document budgétaire signée par les membres de l'organe délibérant ;

il est proposé au Conseil Municipal :

- de décider de procéder à la télétransmission des documents budgétaires via l'opérateur de télétransmission « DOCAPOST-FAST »
- d'autoriser Mme le Maire à signer un deuxième avenant à la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture du Bas-Rhin, représentant l'Etat à cet effet.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

a) de procéder à la télétransmission des actes budgétaires au contrôle de légalité via l'opérateur de télétransmission « DOCAPOST-FAST » ;

b) d'autoriser Mme le Maire à signer un deuxième avenant à la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de la Région Alsace et du Bas-Rhin.

**13. Signature de la Charte « Plan Climat – Acteurs engagés »**

Mme le Maire expose :

Depuis quelques années, la Ville de Niederbronn-les-Bains est engagée dans une politique de développement durable, et réalise chaque année un programme d'actions permettant de faire des économies d'énergie ou destinées à améliorer la qualité de vie des habitants.

En lien avec les plans climat portés par les Pays, la Région Alsace et l'ADEME ont élaboré une charte visant à renforcer une dynamique collective et à encourager des initiatives en faveur de la qualité de l'air, des économies d'énergie, du développement des énergies renouvelables et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

En signant la charte, la collectivité s'engage à :

- Réduire son impact climat en s'inscrivant dans une démarche stratégique cohérente et en menant des actions concrètes climat – air – énergie
- Partager son expérience en matière de mise en œuvre d'actions climat – air – énergie et participer à la dynamique collective alsacienne
- Diffuser la culture « climat » en sensibilisant son personnel et ses partenaires



Sur l'exercice 2016, il est proposé d'orienter l'action de la commune sur les projets suivants :

- Mise en œuvre d'un éclairage LED dans la Rue des Romains ;
- Mise en œuvre d'un nouvel éclairage LED au tennis couvert ;
- Etude d'un projet d'aménagement d'un parc à vélos en centre-ville ;
- Action 50/50 avec les écoles : incitation des enfants et des équipes pédagogiques aux économies d'énergie ;
- Reconduction de la participation de la commune au challenge « Au boulot à vélo »
- Reconduction de l'action "Pédibus" pour les enfants de l'école primaire

*M. BUCHER quitte la Salle du Conseil Municipal avant le vote.*

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de Mme le Maire en référence à la note de présentation du 18 mars 2016,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 22 mars 2016,

Vu les objectifs affichés dans la charte « Plan Climat – Acteurs engagés »

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

- a) d'émettre un avis favorable sur la charte du Plan Climat d'Alsace du Nord.
- b) d'autoriser Mme le Maire à signer la dite Charte d'engagement.

**14. Casino Municipal – Apurement du compte 471 – prélèvement à employer.**

**CE POINT EST RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR**

*M. BUCHER rejoint la Salle du Conseil Municipal.*

**15/1. Divers - Communication****MOTION DE SOUTIEN AU SITE D'ALSTOM A REICHSHOFFEN**

Mme le Maire donne lecture de la motion suivante :

*Le Conseil Municipal, réuni en séance plénière le 30 Mars 2016, tient à exprimer sa vive inquiétude pour la pérennité du site d'ALSTOM à Reichshoffen et affirme une nouvelle fois son soutien à l'entreprise et à ses 1 222 salariés.*

*L'ensemble des élus, en synergie avec les autres initiatives prises en ce sens précédemment, désapprouve la décision du gouvernement de lancer une procédure d'appel d'offres pour le renouvellement des trains inter-cités en dehors des contrats-cadres existants. Ce ne sont pas les 30 rames supplémentaires promises qui permettront de sauvegarder l'activité du site de Reichshoffen.*

*Cette décision sera probablement fatale pour l'entreprise, pour l'ensemble de ses salariés, pour leurs emplois, ainsi que pour la vitalité de tout notre bassin de vie. C'est une longue tradition de savoir-faire industriel qui est également menacée.*

*De plus, cette décision est en contradiction flagrante avec les annonces et les engagements pris par le gouvernement en faveur de l'emploi et de l'économie de notre pays, en fragilisant ce fleuron industriel, symbole de l'excellence française et pourvoyeur d'emplois essentiels pour notre territoire à l'heure où nos concitoyens sont durement touchés par la crise et le chômage*

*A l'heure où les collectivités locales et territoriales font de l'emploi et de la lutte contre le chômage leur priorité absolue, priorité affirmée souvent et récemment encore par le Président de la République, le Conseil Municipal unanime demande au Gouvernement de respecter les accords-cadres passés avec les entreprises ALSTOM (1 000 rames) et BOMBARDIER (860 rames), et de faire clairement le choix de l'emploi en pérennisant l'usine de Reichshoffen.*

*Le Conseil municipal demande aux régions de négocier avec l'Etat l'obtention des lignes TET afin de pouvoir décider des axes ferroviaires trans-régions et du matériel à y affecter en l'intégrant dans l'accord-cadre existant.*

et propose au Conseil Municipal d'adopter celle-ci.

**Le Conseil Municipal,  
adopte la présente motion à la majorité de voix – 1 abstention (Mme WEISS)**

**DATES**

<b>DATES</b>	<b>Horaires</b>	<b>Manifestations</b>	<b>Lieux</b>
<b>Jeudi 31 mars</b>	20 h	AG Office de Tourisme	Casino
<b>Samedi 2 Avril</b>	9 h	Marché du Terroir	Place Bureau Central
<b>Samedi 2 Avril</b>	9 h	Nettoyage de Printemps	Place Bureau Central
<b>Samedi 2 Avril</b>	20 h 30	Une Envie folle	Moulin 9
<b>Dimanche 3 Avril</b>	16 h	Parcours du Coeur	Piscine
<b>Mercredi 6 Avril</b>	18 h	Comité OCSL	Hôtel de Ville
<b>Vendredi 8 Avril</b>	20 h	Lecture spectacle Brel et Brassens	Salle de musique
<b>Samedi 9 Avril</b>	17 h 30 à 20 h 30	CAFA'SOL Chants traditionnels des pays de l'Est	Maison des Jeunes
<b>9 et 10 Avril</b>		Courses Natures Vin d'honneur au Gymnase à 15 h	Gymnase
<b>Dimanche 10 Avril</b>	16 h	Concert de Printemps de la Musique Municipale	Moulin 9
<b>Dimanche 17 Avril</b>	15 h	Frehjohr fer unseri Sproch	Parc du golf
<b>Mercredi 20 Avril</b>	18h30	Comité de Pilotage La Niederbronnoise	Hôtel de Ville
<b>Jeudi 21 Avril</b>	18 h	Comité de Pilotage Lecture Publique Avec le CAFA'SOL	Hôtel de Ville
<b>Samedi 23 Avril</b>	10 h	Lecture de contes	Point Lecture
<b>Dimanche 24 Avril</b>	10 h 30	Cérémonie de Commémoration des Déportés	Reichshoffen
<b>Dimanche 24 Avril</b>	9 h	Marché aux Fleurs et portes ouvertes des Serres Municipales	Place Bureau Central

<b>Mercredi 27 Avril</b>	20 h	Conférence Méditation	Casino
<b>Vendredi 29 Avril</b>	20 h	Lecture spectacle « Délires en scène »	Moulin 9
<b>Jeudi 5 Mai</b>	14h30	Concert dominical	Parc du Casino
<b>Samedi 7 Mai</b>	9 h	Marché du Terroir	Place Bureau Central
<b>Samedi 7 Mai</b>	17 h	Inauguration Chapelle du Wasenberg après travaux	Chapelle
<b>Dimanche 8 Mai</b>	11 h	Cérémonie commémorative	Monument aux Morts
<b>Dimanche 8 Mai</b>	14h30	Concert dominical par la Musique Municipale	Parc du Casino
<b>Dimanche 8 Mai</b>		Marché aux Puces organisé par le Vosges du Nord Handball	Avenue Foch
<b>Mardi 10 Mai</b>	18 h	Commissions Réunies	Moulin 9
<b>Mercredi 11 Mai</b>	9 h	Comité Local Eau et Assainissement	Hôtel de Ville
<b>Mercredi 11 Mai</b>		Election des CMJ 16 h : dépouillement	Hôtel de Ville
<b>Jeudi 12 Mai</b>		Rallye Européen avec le collège	Zone de Loisirs
<b>Vendredi 13 Mai</b>		Course contre la faim avec le collège	Zone de Loisirs
<b>Dimanche 15 Mai</b>	12 h	Repas Frehjohr fer unseri Sproch	Foyer St. Martin
<b>Dimanche 15 Mai</b>	14h30	Concert dominical	Parc du Casino
<b>Mardi 17 Mai</b>	20 h	Conseil Municipal	Hôtel de Ville

## **COMMUNICATIONS :**

- Lettre de remerciement de la Croix-Rouge pour la mise à disposition de locaux
- Lettre de remerciement du Judo Club des Vosges du Nord pour la mise à disposition du dojo
- Lettre de remerciement du Tennis Club pour le renouvellement de l'éclairage du court couvert
- Carte de la Société de Tir de la Coupe du Monde Handisport
- Information sur le passage à la télévision Haute Définition le 5 Avril
- Information du Conseil Départemental du Bas-Rhin concernant le programme 2016 d'entretien des routes départementales en traverse d'agglomération :
  - RD 662 (Rte de Reichshoffen, Rue du Gal. De Gaulle), du PR 6+605 au PR 7+734, du panneau d'agglomération à la Rue Sœur E. Eppinger
  - RD 53 (Rte d'Obersteinbach, annexe du Jaegerthal) du PR 8+604 au PR 9+061, entre les panneaux d'agglomération
  - RD 662 du 6+061 au PR 6+617, section entre Reichshoffen et Niederbronn.

*M. KETTERING s'interroge sur l'utilité des banderoles mises en place par les Vosgirunners pour annoncer les Courses Nature, car elles ne font mention d'aucune date.*

*Mme le Maire précise qu'il s'agit d'un choix de l'organisateur en vue de leur réutilisation par la suite, sachant que ces affiches s'adressent aux spectateurs puisque les participants sont déjà inscrits. Ce sont près de 1.700 participants qui sont attendus durant le prochain week-end.*

*Mme PRINTZ interpelle la Municipalité à propos de la vocation touristique que l'on souhaite donner à la forêt, et trouve dommage de défigurer celle-ci durant le week-end pascal avec des chemins et sentiers barrés, encombrés en raison de travaux forestiers. Elle sollicite la remise en état et une meilleure gestion des travaux.*

*Mme le Maire souhaite que les consignes soient données pour éviter de se retrouver à nouveau face à une telle situation. Si la vocation touristique de la forêt est indéniable, il faut également penser à la préserver, et éviter d'avoir un investissement trop intense par les VTTistes et autres utilisateurs (quads, moto, etc...)*

*M. BONNEVILLE rappelle qu'il n'y a pas que la forêt qui soit un vecteur touristique à Niederbronn-les-Bains.*

*M. GRIES souhaite connaître les autres attraits touristiques de la commune.*

*M. BONNEVILLE revient également sur le rôle économique de la forêt notamment par l'alimentation de la filière bois. Concernant les travaux évoqués, il précise qu'il s'agit d'une exploitation confiée à une entreprise privée, car on ne peut pas confier tous les chantiers d'exploitation au SIVU.*

*Mme le Maire et Mme WEISS, Adjointe au Maire, souhaitent que l'on veille malgré tout à ce que les sentiers soient dégagés.*

## SEANCE A HUIS CLOS

### **16/1. Renouvellement d'un poste non permanent d'adjoint territorial spécialisé des écoles maternelles 1° classe contractuel.**

Mme le Maire expose :

Vu la prolongation de l'absence pour maladie de l'apprentie de l'Ecole Maternelle du Petit Pont pour une période annoncée allant jusque la fin de l'année scolaire 2015-2016, il est nécessaire de procéder au recrutement d'un agent afin d'assurer la continuité du service de surveillance des enfants et l'entretien des locaux.

Vu la précédente création de poste d'adjoint territorial spécialisé des écoles maternelles 1° classe non titulaire à temps non complet pour une durée totale de service sur la période de 230H45, du 22 février 2016 au 08 avril 2016, pour pallier à la précédente absence pour maladie de la même apprentie citée ci-dessus, sur la période.

Au vu des besoins, il est proposé au Conseil Municipal de renouveler la création du même poste d'adjoint territorial spécialisé des écoles maternelles 1° classe non titulaire à temps non complet pour une durée totale de service sur la période de 382H15.

## DELIBERATION

### **Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 18 Mars 2016 ;

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 22 Mars 2016 ;

Vu les besoins recensés,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

a) de renouveler l'engagement d'un adjoint territorial spécialisé des écoles maternelles 1<sup>ère</sup> classe non titulaire à temps non complet, ayant déjà pourvu la précédente création de poste, lors du précédent remplacement, pour assurer le présent remplacement de l'apprentie absente, du 18 avril 2016 au 05 juillet 2016 inclus. La rémunération se fera sur la base du 1er échelon du grade indice brut 342 - indice majoré 323 pour une durée totale de service sur la période de 382H15.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application 3, 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à **un accroissement temporaire d'activités ;**

b) d'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à effectuer l'ensemble des démarches administratives concourant à l'exécution de la présente délibération ;

c) de prévoir les crédits nécessaires au Budget Principal de l'exercice 2016.

*Mme le Maire revient sur l'école maternelle du Petit Pont en annonçant notamment le départ de la directrice à la fin de l'année scolaire vers un poste dans le Haut-Rhin, et le fait qu'il n'y aurait plus qu'une classe à la rentrée prochaine, avec une "chargée d'école" qui n'est autre que l'enseignante en place actuellement.*

*Ces points ont déjà été discutés avec la Directrice d'Académie ainsi que les représentants des parents d'élèves.*

**16/2. Emplois saisonniers dans différents services – Saison estivale 2016.****A) Fonctionnement du Golf sur Pistes : création d'un poste d'agent saisonnier.**

Mme le Maire expose :

Pour assurer le fonctionnement du Golf sur Pistes pendant la période estivale, il y a lieu de créer un poste saisonnier d'opérateur des activités physiques et sportives sur la période Juillet et Août 2016.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 18 Mars 2016,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 22 Mars 2016,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

a) de créer un poste de saisonnier d'une durée de 3 semaines à prévoir sur la période Juillet/Août pour un service global de 27/35° dans la limite d'un service global de 117 heures, rémunéré au 1<sup>er</sup> échelon d'opérateur des activités physiques et sportives de ce grade à l'indice brut 342 et l'indice majoré 323, au titre de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 en vue d'assurer le fonctionnement du Golf sur Pistes pour la saison estivale 2016 ;

b) de charger Mme le Maire de procéder au recrutement ;

c) d'autoriser Mme le Maire, ou son représentant à effectuer l'ensemble des démarches administratives concourant à l'exécution de la présente délibération.

**B) Piscine Municipale Les Aqualies - Création d'emplois saisonniers.**

Afin d'assurer la continuité du service à la Piscine Les Aqualies durant la période estivale pour la saison 2016, il est nécessaire de créer les postes saisonniers suivants :

- **période du 1<sup>er</sup> Juillet 2016 au 31 Août 2016** : 1 poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet rémunéré, pour une durée hebdomadaire de 35 heures, au 1<sup>er</sup> échelon de ce grade, indice brut 340-indice majoré 321 au titre de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 ;
- **période du 1<sup>er</sup> Juillet 2016 au 31 Août 2016** : 1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives à temps complet, chargé d'assurer la surveillance des bassins et occasionnellement la tenue de la caisse de la piscine pour une durée hebdomadaire de 35 heures. Cet agent sera rémunéré au 3<sup>ème</sup> échelon de ce grade, indice brut 356 –indice majoré 332, au titre de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 18 Mars 2016,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 22 Mars 2016,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

a) de la création à la Piscine Municipale Les Aqualies, des emplois saisonniers comme suit :



- **période du 1<sup>er</sup> Juillet 2016 au 31 Août 2016** : 1 poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet rémunéré, pour une durée hebdomadaire de 35 heures, au 1<sup>er</sup> échelon de ce grade, indices brut 340-majoré 321 au titre de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984.
- **période du 1<sup>er</sup> Juillet 2016 au 31 Août 2016** : 1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives à temps complet, chargé d'assurer la surveillance des bassins pour une durée hebdomadaire de 35 heures. Cet agent sera rémunéré au 3<sup>ème</sup> échelon de ce grade, indices brut 356 –majoré 332, au titre de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984.

b) de charger Mme le Maire de procéder aux recrutements ;

c) d'autoriser Mme le Maire, ou son représentant à effectuer l'ensemble des démarches administratives concourant à l'exécution de la présente délibération.

### **C) Création d'emplois saisonniers pour les services Espaces Verts et Propreté Urbaine.**

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de procéder comme en 2015 au recrutement de saisonniers pour les Services Techniques.

Face aux besoins recensés au niveau des Espaces verts et de la Propreté urbaine, il est proposé de créer cette fois-ci 12 postes saisonniers à raison de 25 heures par semaine durant la période estivale, soit 6 saisonniers pour le mois de juillet et 6 saisonniers pour le mois d'août.

Mme le Maire précise que les jeunes de moins de 18 ans n'ont pas le droit de dépasser une amplitude horaire de 7 h par jour. Elle propose ainsi de limiter les horaires à 5 h par jour, à savoir de 7 h à 12 h, soit 25 heures par semaine, mais de rallonger la période à 4 semaines, au lieu de 3 semaines les années précédentes.

- **Espaces verts** : 6 postes saisonniers d'Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, rémunérés au 1<sup>er</sup> échelon de ce grade, indices majoré 321, brut 340, à raison de 25h/semaine au titre de l'article 3.2° de la loi du 26 janvier 1984.
- **Propreté Urbaine** : 6 postes saisonniers d'Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, rémunérés au 1<sup>er</sup> échelon de ce grade, indices majoré 321, brut 340, à raison de 25h/semaine au titre de l'article 3.2° de la loi du 26 janvier 1984.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé Mme le Maire par référence à la note de présentation du 18 Mars 2016,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 22 Mars 2016,

Vu l'article 3,2° de la loi du 26 janvier 1984,

Vu les besoins recensés au niveau des différents services,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

a) la création des postes saisonniers pour le mois de JUILLET et le mois d'AOUT 2016 :

- **Espaces verts** : 6 postes saisonniers d'Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, rémunérés au 1<sup>er</sup> échelon de ce grade, indices majoré 321, brut 340, à raison de 25 heures/semaine au titre de l'article 3.2° de la loi du 26 janvier 1984.
- **Propreté Urbaine** : 6 postes saisonniers d'Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, rémunérés au 1<sup>er</sup> échelon de ce grade, indices majoré 321, brut 340, à raison de 25h/semaine au titre de l'article 3.2° de la loi du 26 janvier 1984.

b) de charger Mme le Maire de procéder aux recrutements ;

c) d'autoriser Mme le Maire, ou son représentant à effectuer l'ensemble des démarches administratives concourant à l'exécution de la présente délibération.

**16/3. Renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel non titulaire par le service des missions temporaires du Centre de Gestion Départemental de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin pour remplacement d'un adjoint administratif principal de 2° classe.**

Mme le Maire expose :

En raison de l'absence prolongée pour maladie et congé de maternité d'un agent titulaire du Service des Ressources Humaines, le Conseil Municipal avait autorisé le 19 octobre 2015 la signature d'une convention de mise à disposition de personnel non titulaire avec le Centre de Gestion 67 pour assurer le remplacement.

La convention arrivant à échéance le 30 Avril prochain, et sachant que l'agent titulaire est toujours arrêté, il est proposé de renouveler la mise à disposition pour une nouvelle période de 5 mois, soit jusqu'à fin Septembre 2016.

**DELIBERATION**

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 18 Mars 2016 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la nécessité de pallier à l'absence momentanée d'un agent municipal titulaire,

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin propose un service d'intérim public en mettant à disposition des agents non titulaires auprès des collectivités et établissements publics bas-rhinois,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 22 Mars 2016 ;

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

a) d'autoriser Mme le Maire à faire appel au service des missions temporaires du CDG67 pour remplacer à compter du 02 Mai 2016, un adjoint administratif principal de 2° classe en maladie ;

b) d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition d'un agent du Service Remplacement, du 02 Mai 2016 au 30 Septembre 2016, avec Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin ainsi que les documents y afférents ;

c) d'inscrire les crédits nécessaires à la mise à disposition de personnel par le Centre de Gestion 67 au Budget Primitif de l'exercice 2016.

-----

***Mme le Maire revient sur le point N°14 - Casino Municipal – Apurement du compte 471 – Prélèvement à employer, retiré de l'ordre du jour, en informant les conseillers d'un probable Conseil Municipal extraordinaire le Lundi 18 Avril prochain, en fonction de l'avancement du dossier.***

**Délibération publiée et transmise  
à la Sous-préfecture  
ce 13 Avril 2016**

**Niederbronn-les-Bains, le 13 Avril 2016**

**Le Maire,**

**Anne GUILLIER**